

**Bulletin officiel du ministère de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi
et du ministère du Budget, des Comptes publics,
de la Fonction publique, et de la Réforme de l'État**

N° 30 – 2^{ème} trimestre 2009

SOMMAIRE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPÉTITIVITÉ, DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES

Arrêté du 24 avril 2009 portant nomination au conseil d'administration du comité professionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure « CTC ».....p. 8

Arrêté du 26 mai 2009 portant nomination à la chambre de discipline de la compagnie nationale des conseils en propriété industrielle créée en application de la loi n° 90-1052 du 26 novembre 1990.....p. 9

- Métrologie

Décision n° 09.00.370.002.8 du 9 avril 2009 abrogeant la décision n° 07.00.110.002.1 du 6 février 2007 pour la désignation d'un organisme de vérification primitive.....p. 11

Décision n° 09.00.452.001.1 du 4 juin 2009 relative aux ensembles de mesurage routiers distribuant du biocarburant de type E10.....p. 12

Publication de la référence des certificats d'examen de type émis par le laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE).....p. 14

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, DIRECTION DU BUDGET

Décision du 27 mars 2009 portant nomination en qualité de contrôleur budgétaire et comptable ministériel (intérim).....p. 18

DIRECTION DES PERSONNELS ET DE L'ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Arrêté du 23 juin 2009 portant nomination des représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires de l'administration centrale du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.....p. 19

Arrêté du 23 juin 2009 modifiant l'arrêté du 25 février 2008 portant composition du comité technique paritaire central institué auprès du directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement Professionnel.....p. 32

DÉLÉGATION GÉNÉRALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Arrêté du 05 janvier 2009 portant commissionnement national de Mme Gaudemet Marion.....p. 34

Arrêté du 31 mars 2009 portant commissionnement national de Mme Brahmi Kadija.....p. 36
Arrêté du 02 mai 2009 portant commissionnement national de M. Aouar Moustapha.....p. 38
Arrêté du 18 mai 2009 portant commissionnement national de Mme Le Bec-Kolomiitsev Christine.....p. 40

SERVICE DES ACHATS DE L'ÉTAT

Arrêté du 1^{er} avril 2009 portant nomination (Service à compétence nationale dénommé « Service des achats de l'État »).....p. 42

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'INDUSTRIE, DE L'ÉNERGIE ET DES TECHNOLOGIES

Groupe des Écoles des mines

École nationale supérieure des mines de Paris

Arrêté du 23 mars 2009 portant nomination d'élèves de l'Institut supérieur des techniques de l'École nationale supérieure des mines de Paris.....p. 43
Arrêté du 23 mars 2009 portant nomination d'élèves titulaires de l'École nationale supérieure des mines de Paris à la suite du concours d'admission de 2008.....p. 44
Arrêté du 23 mars 2009 portant nomination d'élèves stagiaires en deuxième année, voie spécialisée, de l'École nationale supérieure des mines de Paris.....p. 47
Arrêté du 23 mars 2009 portant titularisation d'un élève de troisième année de l'École nationale supérieure des mines de Paris.....p. 48
Arrêté du 23 avril 2009 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris - Cycle Ingénieurs Civils.....p. 49
Arrêté du 13 mai 2009 portant modification de l'arrêté du 31 juillet 1989 fixant la sanction des actions de formation continue de l'École nationale supérieure des mines de Paris.....p. 52
Arrêté du 15 mai 2009 portant nomination d'élèves stagiaires en première année et en deuxième année de l'École nationale supérieure des mines de Paris.....p. 53
Arrêté du 19 mai 2009 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris - Cycle Ingénieurs Civils.....p. 54
Arrêté du 25 mai 2009 portant nomination d'un élève de l'Institut supérieur des techniques de l'École nationale supérieure des mines de Paris.....p. 55

École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne

Arrêté du 23 mars 2009 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne – Cycle Ingénieurs Civils.....p. 56
Arrêté du 13 mai 2009 portant nomination d'élèves stagiaires en première année du cycle d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité génie industriel, en partenariat avec l'Institut Supérieur des Techniques Productiques (ISTP).....p. 57

Arrêté du 13 mai 2009 portant nomination d'élèves stagiaires en première année du cycle d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité génie industriel, en partenariat avec l'Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie de la Loire (ITII Loire).....p. 59

Arrêté du 13 mai 2009 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur (ITII PACA).....p. 61

Arrêté du 12 juin 2009 portant nomination du directeur adjoint chargé du développement et de l'innovation à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne.....p. 62

Arrêté du 15 juin 2009 portant titularisation d'élèves de deuxième année de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité génie industriel, en partenariat avec l'Institut Supérieur des Techniques Productives (ISTP).....p. 63

Arrêté du 15 juin 2009 portant titularisation d'élèves de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité génie industriel, en partenariat avec l'Institut Supérieur des Techniques de la Loire (ITII Loire).....p. 65

École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès

Arrêté du 23 avril 2009 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès (formation initiale).....p. 67

Arrêté du 23 avril 2009 portant titularisation d'élèves de formation continue diplômante de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès.....p. 68

Arrêté du 23 avril 2009 portant titularisation d'un élève de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alèsp. 69

Arrêté du 23 avril 2009 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès.....p. 70

Arrêté du 24 avril 2009 portant admission d'élèves stagiaires en première année de formation initiale d'ingénieur sous statut salarié de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès.....p. 71

Arrêté du 19 mai 2009 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès (formation initiale).....p. 73

Arrêté du 29 mai 2009 portant nomination du directeur adjoint de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès.....p. 74

Arrêté du 05 juin 2009 portant radiation d'un élève titulaire de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès.....p. 75

Arrêté du 05 juin 2009 portant attribution du diplôme d'ingénieur à un élève de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alèsp. 76

École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai

Arrêté du 23 mars 2009 portant radiation d'élèves de première année du cycle d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai, spécialité productique, en partenariat avec l'Institut Polytechnique du Hainaut-Cambrésis (IPHC).....p. 77

Arrêté du 23 mars 2009 portant titularisation d'élèves de deuxième année du cycle d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai, spécialité productique, en partenariat avec l'Institut Polytechnique du Hainaut-Cambrésis (IPHC).....p. 78

Arrêté du 23 mars 2009 portant nomination d'élèves stagiaires en première année du cycle d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai, spécialité productique, en partenariat avec l'Institut Polytechnique du Hainaut-Cambrésis (IPHC).....p. 80

Arrêté du 23 mars 2009 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai, spécialité productique, en partenariat avec l'Institut Polytechnique du Hainaut-Cambrésis (IPHC).....p. 82

Arrêté du 23 mars 2009 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai (formation continue).....p. 84

Arrêté du 23 mars 2009 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai (formation initiale).....p. 85

Arrêté du 23 mars 2009 portant titularisation d'élèves de formation continue diplômante de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai.....p. 89

Arrêté du 23 mars 2009 portant titularisation d'élèves de quatrième année de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai.....p. 90

Arrêté du 23 avril 2009 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École supérieure de métrologie de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai.....p. 91

Arrêté du 19 mai 2009 portant nomination d'élèves dans le cycle de formation d'ingénieurs de spécialisation de l'École supérieure de métrologie de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai.....p. 92

Arrêté du 20 mai 2009 portant admission dans le cycle de formation spécialisée « systèmes de mesure et de métrologie » de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai.....p. 93

Arrêté du 05 juin 2009 portant radiation d'une élève titulaire de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douaip. 94

École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes

Arrêté du 23 mars 2009 portant radiation de deux élèves titulaires de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantesp. 95

Arrêté du 23 mars 2009 portant admission dans le cycle de formation spécialisée dans le domaine du génie industriel de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes (formation initiale).....p. 96

Arrêté du 23 mars 2009 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes.....p. 97

Arrêté du 25 mai 2009 portant admission dans le cycle de formation spécialisée dans le domaine de l'informatique intitulé « European Master in Object and Componed Oriented Software » (EMOOSE) de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes.....p. 98

Arrêté du 25 mai 2009 portant admission dans le cycle de formation spécialisée dans le domaine du génie industriel intitulé « Qualité et Sécurité de Fonctionnement » (QSF) de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes.....p. 99

Arrêté du 10 juin 2009 portant radiation d'un élève titulaire de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes.....p. 100

Groupe des Écoles des télécommunications (Institut Télécom)

Télécom ParisTech

Arrêté du 7 avril 2009 portant attribution du diplôme national de master en sciences et technologies de l'École nationale supérieure des télécommunications (Télécom ParisTech).....p. 101

Arrêté du 7 avril 2009 portant attribution du mastère spécialisé de Télécom ParisTech (École nationale supérieure des télécommunications).....p. 103

Télécom Bretagne

Arrêté du 8 juin 2009 portant attribution du diplôme national de master en sciences et technologies de l'École nationale supérieure des télécommunications de Bretagne.....p. 109

Arrêté du 8 juin 2009 portant attribution du mastère spécialisé de l'École nationale supérieure des télécommunications de Bretagne.....p. 110

Télécom SudParis

Arrêté du 20 mai 2009 fixant la liste nominative des étudiants ayant intégré en 2008, par voie de concours en première année l'école d'ingénieurs de l'Institut national des télécommunications, TELECOM INT (Télécom SudParis).....p. 111

Arrêté du 20 mai 2009 fixant la liste nominative des étudiants ayant intégré en 2008, par voie de concours d'admission sur titres en première année et en deuxième année l'école d'ingénieurs de l'Institut national des télécommunications TELECOM INT (Télécom SudParis).....p. 115

Arrêté du 20 mai 2009 fixant la liste nominative des étudiants ayant intégré en 2008, par voie d'examen d'accès, les mastères spécialisés et les Msc de l'école d'ingénieurs de l'Institut national des télécommunications, TELECOM INT (Télécom SudParis).....p. 116

Télécom École de Management

Arrêté du 13 février 2009 portant attribution d'études supérieures de gestion d'INT Management.....p. 118

Décision du 17 mars 2009 portant approbation de la convention entre l'École nationale supérieure des mines de Paris et l'association Armines, relative à leur coopération en matière d'activités de recherche.....p. 119

Décision du 17 mars 2009 portant approbation de la convention entre l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne et l'association Armines, relative à leur coopération en matière d'activités de recherche.....p. 120

Décision du 17 mars 2009 portant approbation de la convention entre l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux et l'association Armines, relative à leur coopération en matière d'activités de recherche.....p. 121

Décision du 17 mars 2009 portant approbation de la convention entre l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès et l'association Armines, relative à leur coopération en matière d'activités de recherche.....p. 122

Décision du 17 mars 2009 portant approbation de la convention entre l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai et l'association Armines, relative à leur coopération en matière d'activités de recherche.....p. 123

Décision du 17 mars 2009 portant approbation de la convention entre l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes et l'association Armines, relative à leur coopération en matière d'activités de recherche.....p. 124

Arrêté du 15 avril 2009 portant nomination de représentants de l'État au conseil d'administration d'Armines.....p. 125

Décision du 23 avril 2009 modifiant la décision du 4 juin 2008 portant désignation des représentants de l'administration au comité technique paritaire commun aux écoles des mines.....p. 126

AGENCE NATIONALE DES SERVICES A LA PERSONNE

Arrêté du 31 mars 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence nationale des Services à la personne.....p. 127

Arrêté du 28 avril 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence nationale des Services à la personne.....p. 128

Décision n° 04-2009 du 9 avril 2009 portant cessation de fonctions et nominations de délégués territoriaux de l'Agence nationale des Services à la Personne.....p. 130

Décision n° 05-2009 du 28 avril 2009 portant cessation de fonctions et nominations de délégués territoriaux de l'Agence nationale des Services à la Personne.....p. 131

Décision n° 06-2009 du 27 mai 2009 portant cessation de fonctions et nominations de délégués territoriaux de l'Agence nationale des Services à la Personne.....p. 132

Décision n° 07-2009 du 18 juin 2009 portant cessation de fonctions et nominations de délégués territoriaux de l'Agence nationale des Services à la Personne.....p. 134

Décision n° 08-2009 du 30 juin 2009 portant cessation de fonctions et nomination d'un délégué territorial de l'Agence nationale des Services à la Personne.....p. 135

COMITÉ CONSULTATIF POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'ENCADREMENT DES JEUX ET DU JEU RESPONSABLE

Arrêté du 23 mars 2009 portant nomination au comité consultatif pour la mise en œuvre de la politique d'encadrement des jeux et du jeu responsable.....p. 136

MONNAIE DE PARIS

Décision n° 2009- 01 du 16 avril 2009 portant délégation de signature.....p. 137
Décision n° 2009- 02 du 16 avril 2009 portant délégation de signature.....p. 139
Décision n° 2009- 03 du 16 avril 2009 portant délégation de signature.....p. 141
Décision n° 2009- 04 du 16 avril 2009 portant délégation de signature.....p. 143
Décision n° 2009- 05 du 16 avril 2009 portant délégation de signature.....p. 144
Décision n° 2009- 06 du 16 avril 2009 portant délégation de signature.....p. 145
Décision n° 2009- 07 du 16 avril 2009 portant délégation de signature.....p. 146
Décision n° 2009- 08 du 16 avril 2009 portant délégation de signature.....p. 147
Décision n° 2009- 09 du 16 avril 2009 portant délégation de signature.....p. 149
Décision n° 2009- 10 du 16 avril 2009 portant délégation de signature.....p. 150
Décision n° 2009- 11 du 16 avril 2009 portant délégation de signature.....p. 151
Décision n° 2009- 12 du 16 avril 2009 portant délégation de signature.....p. 152
Décision n° 2009 - 13 du 16 avril 2009 portant délégation de signature.....p. 153
Décision n° 2009- 14 du 16 avril 2009 portant délégation de signature.....p. 154
Décision n° 2009- 15 du 16 avril 2009 portant délégation de signature.....p. 155
Décision n° 2009- 16 du 16 avril 2009 portant délégation de signature.....p. 156

DOCUMENTS SIGNALÉS

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPÉTITIVITÉ, DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES : Textes réglementaires publiés au Journal Officiel de la République française du 2ème trimestre 2009/ métrologie.....p. 157

Arrêté du 24 avril 2009
portant nomination au conseil d'administration du comité
professionnel de développement économique des industries du cuir, de
la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure « CTC ».

Le secrétaire d'État chargé de l'Industrie et de la Consommation, porte-parole du gouvernement,

Vu le décret n° 2008-540 du 6 juin 2008 autorisant la transformation du centre technique cuir, chaussure, maroquinerie en comité professionnel de développement économique et portant dissolution du comité interprofessionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie et de la chaussure,

Vu l'arrêté du 18 juin 2008 portant nomination au conseil d'administration du comité professionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure.

arrête

article 1

Est nommé membre du conseil d'administration du comité professionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure « CTC », jusqu'au 17 juin 2011, au titre des personnalités particulièrement compétentes, Monsieur *Olivier* Fournier, en remplacement de Madame *Véronique* Gautier, démissionnaire.

article 2

Le directeur général de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel d'administration centrale du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique, et de la Réforme de l'État.

Paris le 24 avril 2009

Pour le secrétaire d'État
chargé de l'Industrie et de la Consommation,
porte-parole du gouvernement,

et par délégation,

Le directeur général de la Compétitivité,
de l'Industrie et des Services,

Luc Rousseau

Arrêté du 26 mai 2009
portant nomination à la chambre de discipline de la compagnie
nationale des conseils en propriété industrielle
créée en application de la loi n° 90-1052 du 26 novembre 1990

La ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi,
La Garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Vu le code de la propriété intellectuelle, et notamment ses articles L. 422-10, R. 422-56 et R. 422-57 ;

arrêtent

article 1^{er}

Sont nommés membres de la Chambre de discipline de la Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle, pour une durée de trois ans :

En tant que représentants des magistrats de l'ordre judiciaire :

Titulaire :

Mme *Brigitte* Chokron, conseillère à la Cour d'appel de Paris,

Suppléants :

Mme *Dominique* Saint-Schroeder, conseillère à la Cour d'appel de Paris,

En tant que représentants des membres du Conseil d'Etat :

Titulaire :

Mme *Marie* Picard, maître des requêtes,

Suppléante :

Mme *Hélène* Vestur, conseiller d'Etat,

En tant que représentants des conseils en propriété industrielle :

Titulaires :

Mmes *Guylène* Kiesel Le Cosquer et *Evelyne* Roux,

Suppléants :

Mmes *Laurence* Julien-Raes et *Virginie* Zancan, MM. *Thierry* Geismar et *William* Hammond,

En tant que représentants des personnalités qualifiées :

Titulaires :

MM. *Didier* Hillion, Directeur de la propriété intellectuelle de Renault et *Thierry* Sueur,
Directeur de la propriété intellectuelle d'Air liquide,

Suppléants :

MM *Jacques* Bauvir, responsable de la propriété intellectuelle de Michelin, et *Jérôme* Buscail,
Directeur de la propriété intellectuelle du groupe Danone.

article 2

L'arrêté du 11 mai 2004 est abrogé en tant qu'il désignait les membres de la Chambre de discipline de la Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle.

article 3

Le directeur général de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services et la directrice des Affaires civiles et du Sceau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Fait à Paris, le 26 mai 2009

Pour la ministre de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi,

Et par délégation,

Le délégué interministériel aux Normes

Jean-Marc Le Parco

Pour la Garde des Sceaux,
ministre de la Justice,

Et par délégation

La sous directrice du droit économique

Christine Gueguen

**Décision n° 09.00.370.002.8 du 9 avril 2009
abrogeant la décision n° 07.00.110.002.1 du 6 février 2007
pour la désignation d'un organisme de vérification primitive**

Par décision de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 9 avril 2009, la décision du 6 février 2007 désignant la société Apave Groupe, 191 rue de Vaugirard 75015 Paris, comme organisme de vérification primitive des ensembles de conversion de volume de gaz, est abrogée.

Paris, le 9 avril 2009

Pour la ministre
de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

et par délégation :

Roger Flandrin

Ingénieur général des mines

**Décision n° 09.00.452.001.1 du 4 juin 2009
relative aux ensembles de mesurage routiers
distribuant du biocarburant de type E10.**

La ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment son article 42, ensemble l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié pris pour son application ;

Vu le décret n° 2006-447 du 12 avril 2006 relatif à la mise sur le marché et la mise en service de certains instruments de mesure, ensemble l'arrêté du 28 avril 2006 modifié pris pour son application ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2002 modifié fixant certaines modalités du contrôle métrologique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau,

décide :

article 1er

Les ensembles de mesurage routier, dont le certificat d'examen de type précise qu'ils sont destinés au mesurage de l'essence ou des carburants SP95 ou SP98, peuvent délivrer du biocarburant de type E10 (n'excédant pas 10 % d'éthanol), sans modification de ce certificat.

article 2

En application de l'article 1^{er} de la présente décision, un ensemble de mesurage routier, en service, délivrant du carburant SP95 ou SP98, peut faire l'objet d'un changement de produit pour délivrer du biocarburant de type E10 sans modification du numéro de certificat figurant sur sa plaque d'identification.

Ce changement de produit et la date à laquelle il a eu lieu doivent être inscrits dans le carnet métrologique, soit immédiatement par le détenteur, soit au plus tard lors de l'opération de contrôle réglementaire suivante, par le réparateur ou le vérificateur.

Sous réserve que l'instrument soit à jour des opérations de contrôle en service, le changement de produit ne nécessite pas de nouvelle vérification. Si, à l'occasion du changement de produit, l'instrument est réparé ou ajusté ou subit d'autres modifications, il doit faire l'objet de la procédure de contrôle réglementaire correspondante.

article 3

Pour les instruments ayant fait l'objet d'un changement de produit préalablement à la date de publication de la présente décision, la mise à jour du carnet métrologique interviendra au plus tard lors de la prochaine opération de contrôle réglementaire.

article 4

Le directeur général de la Compétitivité, de l'Industrie et des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Paris, le 4 juin 2009

Pour la ministre de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi,

et par délégation :

Roger Flandrin

Ingénieur général des mines

Bureau de la métrologie

Publication de la référence des certificats d'examen de type émis par le
Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE)

DATE	ORIGINE	DEMANDEUR	FABRICANT	CATEGORIE	TYPE DE CERTIFICAT ET D'INSTRUMENT	NUMERO
03/06/2009	LNE	KROHNE SA	KROHNE LIMITED	EMLAE	COMPTEURS MASSIQUES TYPES OPTIMASS 7050 CT (CLASSE 0,3 ET 0,5)	<u>11522-2</u>
01/06/2009	LNE	AMIX TPV	AMIX TPV	IPFNA	UN DISPOSITIF POINT DE VENTE TYPE GAÍAFLEXPOS, COMPRENANT UN LOGICIEL ET UN TERMINAL POINT DE VENTE LIBREMENT PROGRAMMABLE A BASE PC, TESTE EN TANT QUE PARTIE D'UN IPFNA.	<u>10677-1</u>
15/05/2009	LNE	METTLER-	TOLEDO (ALBSTADT) GMBH	IPFNA	UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE TRIEUR-ETIQUETEUR TYPE ETA (INCLUT ETIQUETEUR DE POIDS OU DE POIDS-PRIX)	<u>5583-3</u>
14/05/2009	LNE	SERAP INDUSTRIES	SERAP INDUSTRIES	CUVES DE REFROIDISSEURS DE LAIT EN VRAC	LES CUVES DE REFROIDISSEURS DE LAIT EN VRAC SERAP TYPES E0-950, E0-1140, E0-1330, E1-1570, E1-1760, E1-2100, E1-2540, E1-3200, E2-2620, E2-3070, E2-3560, E2-4120, E2-4620, E3-5340, E3-6100, E3-7140, E3-8120, E4-9200, E4-10750, E4-12280, E4-15370, E4-18400, E4-21500, E4-24500, E4-27500 ET E4-30500	<u>13604-1</u>
14/05/2009	LNE	ROBERT BOSCH SAS	ROBERT BOSCH GMBH KH-PR	OPACIMETRES	LA MODIFICATION ET LE RENOUELEMENT DU CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPE N° LNE 11269 REV. 1 DU 8 SEPTEMBRE 2008 RELATIF A L'OPACIMETRE BEA 150.	<u>11269-2</u>
14/05/2009	LNE	ROBERT BOSCH SAS	ROBERT BOSCH GMBH KH-PR	ANALYSEURS DE GAZ	ANALYSEUR DE GAZ BEA 251 CLASSE 0	<u>15866-0</u>
14/05/2009	LNE	SCHNEIDER ELECTRIC GROUP WUXI PRO-FACE ELECTRONICS CO., LTD	SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS	COMPTEUR D'ENERGIE ELECTRIQUE	COMPTEURS D'ENERGIE ELECTRIQUE ACTIVE TYPES EN40, EN40P ET EN'CLIC. NOUS CONSULTER	<u>16131-0</u>
13/05/2009	LNE		SEVME INFORMATIQUE ET SERVICES	ENSEMBLE DE CONVERSION	DISPOSITIF DE CONVERSION DE VOLUME DE GAZ SIS TYPE ENVOL	<u>15546-1</u>
11/05/2009	LNE	PRECIA SA	PRECIA SA	IPFNA	UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE TYPE X241-A DESTINE OU NON A LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC.	<u>15239-1</u>
07/05/2009	LNE	MECI	MECI SAS	EMLAE	ENSEMBLE DE MESURAGE DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU EMERSON PROCESS MANAGEMENT TYPES CMF025-CDN12 VAP, CMF050-CDN12 VAP, CMF100-CDN12 VAP, CMF200-CDN12 VAP, CMF300-CDN12 VAP ET CMF400-CDN12	<u>15730-0</u>
05/05/2009	LNE	PRECIA MOLEN SERVICE	PRECIA SA	IPFA	UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE TRIEUR-ETIQUETEUR TYPE X241 CKW / X241 DCKW	<u>11864-2</u>

27/04/2009.	LNE	ATOO SARL	ATOO SARL	IPFNA	UN DISPOSITIF POINT DE VENTE TYPE LEOPEPAGE, COMPRENANT UN LOGICIEL ET UN TERMINAL. POINT DE VENTE LIBREMENT PROGRAMMABLE A BASE PC, TESTE EN TANT QUE PARTIE D'UN IPFNA	<u>15480-1</u>
23/04/2009	LNE	SCAIME SAS	SCAIME SAS	IPFNA	UNE CELLULE DE PESEE TYPE ZA 30X DE TYPE S TRAVAILLANT EN TENSION, A SORTIE ANALOGIQUE, A JAUGES DE CONTRAINTE, TESTEE COMME PARTIE D'UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE	<u>15988-0</u>
23/04/2009	LNE	SAPPEL		COMPTEUR D'EAU	CE CERTIFICAT COMPLETE LE CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E DE MODELE N° F-05-G-1965 DU COMPTEUR D'EAU FROIDE HYDROMETER-SAPPEL TYPE ALTAIR DU 15 DECEMBRE 2005	<u>15933-0</u>
23/04/2009	LNE	BALEA	BALEA	IPFA	UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE TYPE MSB	<u>15153-0</u>
23/04/2009	LNE	BALEA	BALEA	IPFNA	UN DISPOSITIF INDICATEUR TESTE EN TANT QUE PARTIE D'UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.	<u>15152-0</u>
21/04/2009	LNE	PRECIA MOLEN SERVICE	PRECIA SA	IPFA	UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE TOTALISATEUR DISCONTINU TYPE X241-ABS	<u>15625-0</u>
21/04/2009.	LNE	SAPPEL	SAPPEL	COMPTEUR D'EAU	COMPTEUR D'EAU TYPE B1	<u>6904-3</u>
20/04/2009	LNE	DATRONIC	DATRONIC	IPFNA	UN DISPOSITIF POINT DE VENTE TYPE DATRO BALANCE, COMPRENANT UN LOGICIEL ET UN TERMINAL POINT DE VENTE LIBREMENT PROGRAMMABLE A BASE PC, TESTE EN TANT QUE PARTIE D'UN IPFNA.	<u>15966-0</u>
15/04/2009	LNE	METTLER-TOLEDO (ALBSTADT) GMBH	METTLER-TOLEDO (ALBSTADT) GMBH	IPFNA	UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE TYPE ETM 13.	<u>15484-0</u>
15/04/2009	LNE	SOCIETE METALLURGIQUE DE GRAY	PERNIN EQUIPEMENTS	EMLAE	LE PRESENT CERTIFICAT COMPLETE LE CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE N° LNE-16017 DU 15 AVRIL 2009 RELATIF AUX ENSEMBLES DE MESURAGE PERNIN EQUIPEMENTS TYPES EUROMAX 20 ET EUROMAX 48 MONTES SUR CAMIONS-CITERNES	<u>16044-0</u>
15/04/2009	LNE	SOCIETE METALLURGIQUE DE GRAY	PERNIN EQUIPEMENTS	EMLAE	LE PRESENT CERTIFICAT COMPLETE LE CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE N° LNE-15969 DU 15 AVRIL 2009 RELATIF AUX ENSEMBLES DE MESURAGE PERNIN EQUIPEMENTS TYPES EUROPA 20, EUROPA 40 ET EUROPA 80 MONTES SUR CAMIONS-CITERNES.	<u>16043-0</u>
15/04/2009.	LNE	SOCIETE METALLURGIQUE DE GRAY	PERNIN EQUIPEMENTS	EMLAE	EXTENSION DE BENEFICE DU CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES N° F-06-C-1539 DU 27 OCTOBRE 2006 ET SES EVENTUELS COMPLEMENTS ULTERIEURS	<u>16017-0</u>

15/04/2009.	LNE	SOCIETE METALLURGIQUE DE GRAY	PERNIN EQUIPEMENTS	EMLAE	EXTENSION DE BENEFICE DU CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPE N° F-06-C-1533 DU 27 OCTOBRE 2006 RELATIF AUX ENSEMBLES DE MESURAGE SUR CAMIONS-CITERNES PERNIN EQUIPEMENTS MENTIONNES EN ANNEXE	<u>15967-0</u>
15/04/2009	LNE	SOCIETE METALLURGIQUE DE GRAY	PERNIN EQUIPEMENTS	EMLAE	EXTENSION DE BENEFICE DU CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES N° F-06-C-1540 DU 27 OCTOBRE 2006 ET DE SES EVENTUELS COMPLEMENTS ULTERIEURS.	<u>15969-0</u>
09/04/2009	LNE	ALMA	ALMA	EMLAE	ENSEMBLES DE MESURAGE ALMA TYPES TURBOCOMPT TC50, TC80 ET TC150	<u>15877-1</u>
09/04/2009	LNE	ACTARIS SAS	ACTARIS SAS	ENSEMBLE DE CONVERSION	ENSEMBLE DE CONVERSION DISPOSITIF DE DETERMINATION DE POUVOIR CALORIFIQUE ACTARIS TYPE ANGUS	<u>15760-0</u>
07/04/2009	LNE	PRECIA MOLEN SERVICE	PRECIA SA	IPFA	UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE TOTALISATEUR CONTINU TYPE X241-BS	<u>14568-2</u>
06/04/2009	LNE	SCAIME SAS	SCAIME SAS	IPFNA	UNE CELULE DE PESEE A SORTIE ANALOGIQUE TRAVAILLANT EN FLEXION TYPE AB A JAUGES DE CONTRAINTE, TESTEE COMME PARTIE D'UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE	<u>15692-0</u>
06/04/2009	LNE	SAUTELMA ROTOLOK	SAUTELMA ROTOLOK	IPFA	UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE TRIEUR-ETIQUETEUR TYPE MINISMART LE PRESENT CERTIFICAT REVISE LES CERTIFICATS SDM CW. N° 01.00.690.005.1 ET LNE N° N° F-03-B-275.	<u>15650-0</u>
03/04/2009	LNE		PACK'REALISATIONS S.A.	IPFA	UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE : INSTRUMENT DE REMPLISSAGE GRAVIMETRIQUE AUTOMATIQUE(DOSEUSE PONDERALE) TYPES PR... E-CE ET PR... RE-CE E	<u>14499-1</u>
03/04/2009	LNE	SATAM		EMLAE	ENSEMBLE DE MESURAGE SATAM TYPE ZCE 26	<u>15769-1</u>
01/04/2009.	LNE	METTLER-TOLEDO S.A.S.	METTLER TOLEDO S.A.S.	IPFNA	UN DISPOSITIF POINT DE VENTE TYPE CRESUS, COMPRENANT UN LOGICIEL ET UN TERMINAL POINT DE VENTE LIBREMENT PROGRAMMABLE A BASE PC, TESTE EN TANT QUE PARTIE D'UN IPFNA	<u>15748-0</u>
26/03/2009	LNE	MECI	MECI SAS	EMLAE	DISPOSITIF CALCULATEUR-INDICATEUR MECI TYPE CDN 12-4 INTEGRE DANS UN VOLUDEPRIMOMETRE	<u>16143-0</u>
24/03/2009.	LNE	VICHY PESAGE SARL	VICHY PESAGE SARL	IPFNA	UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE, DE TYPE JBT/XXX ELECTRONIQUE, A EQUILIBRE AUTOMATIQUE, A INDICATION NUMERIQUE, AVEC OU SANS LEVIERS, A UNE OU PLUSIEURS ETENDUES DE PESAGE, NON DESTINE A LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC	<u>15794-0</u>

23/03/2009	LNE	HYDROMETER GMBH	HYDROMETER GMBH	COMPTEUR D'EAU	COMPTEUR D'EAU TYPE M-T	<u>14587-0</u>
20/03/2009	LNE	MECI	MECI	ENSEMBLE DE CONVERSION	TRANSMETTEUR DE DONNEES ISSUES D'UN CHROMATOGRAPHE MECI TYPE CDN 12-6.	<u>15675-1</u>
18/03/2009	LNE	KWISATZ DEVELOPPEMENT	KWISATZ DEVELOPPEMENT	IPFNA	UN DISPOSITIF POINT DE VENTE TYPE KWISATZ, COMPRENANT UN LOGICIEL ET UN TERMINAL POINT DE VENTE LIBREMENT PROGRAMMABLE A BASE PC, TESTE EN TANT QUE PARTIE D'UN IPFNA.	<u>15683-0</u>
18/03/2009.	LNE	ARPEGE MASTER K	ARPEGE MASTER K	IPFNA	UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE, DE TYPE AMK-XY, A INDICATION NUMERIQUE, AVEC OU SANS LEVIERS, A UNE OU PLUSIEURS ETENDUES DE PESAGE, MONO ECHELON OU A ECHELONS MULTIPLES, AVEC OU SANS VOIES DE SOMMATION, NON DESTINE A LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC	<u>8018-4</u>
17/03/2009	LNE	ARPEGE MASTER K	ARPEGE MASTER K	IPFNA	UN DISPOSITIF INDICATEUR TESTE EN TANT QUE PARTIE D'UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.	<u>15649-0</u>
16/03/2009	LNE	MIDI PESAGE	SA MIDI PESAGE SA	IPFNA	UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE TYPE MP-X A UNE ETENDUE DE PESAGE, A UN ECHELON PAR ETENDUE DE PESAGE, NON DESTINE A LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC.	<u>7017-2</u>

Ces documents peuvent être consultés sur les sites Internet suivants :

- Pour ce qui concerne le BM : <http://www.industrie.gouv.fr/metro>
- Pour ce qui concerne le LNE : <http://www.lne.fr>

Signification des abréviations :

- LNE : laboratoire national de métrologie et d'essais
- IPFNA : instruments de pesage à fonctionnement non automatique
- IPFA : instruments de pesage à fonctionnement automatique
- EMLAE : ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau

**Décision du 27 mars 2009 portant nomination
en qualité de contrôleur budgétaire et comptable ministériel (intérim)**

Le ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel,

décide :

article 1

Sont chargés de l'intérim de l'emploi de contrôleur budgétaire et comptable ministériel auprès du ministère de la Défense à compter du 15 mars 2009, en remplacement de M. *Jean-Louis* Ninu, admis à faire valoir ses droits à la retraite :

Mme *Anne-Marie* Gierdal, Receveuse des Finances, pour ce qui concerne les compétences de comptable ministériel.

M. *Marc* Béraud-Chaulet, contrôleur général de 1ère classe, pour ce qui concerne les compétences de contrôleur budgétaire ministériel.

article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique, et de la Réforme de l'État.

Paris, le 27 mars 2009

Pour le ministre du Budget,
des Comptes Publics
et de la Fonction Publique.

Et par délégation,

Laurent Garnier

sous-directeur à la direction du Budget

Alexandre Gardette

sous-directeur de l'encadrement
et des relations sociales à la
direction générale des Finances publiques

Arrêté du 23 juin 2009 portant nomination des représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires de l'administration centrale du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.

La ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2007 fixant la date des élections à des commissions administratives et consultatives paritaires de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2007 instituant des commissions administratives paritaires à l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2007 instituant des commissions consultatives paritaires à l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique ;

Sur la proposition du directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel ;

arrêtent :

article 1

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires ci-après :

Commission administrative paritaire des contrôleurs généraux économiques et financiers

1) Membres titulaires

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président,
- le directeur du Budget,
- le chef du service du Contrôle général économique et financier,
- le directeur général de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel ayant au moins le rang de sous-directeur,
- un fonctionnaire de la direction du Budget ayant au moins le rang de sous-directeur,
- l'adjoint au chef du service du Contrôle général économique et financier,
- un fonctionnaire de la direction générale du Trésor et de la Politique économique ayant au moins le rang de sous-directeur.

Commission administrative paritaire des commissaires contrôleurs des assurances

1) Membres titulaires

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président,
- le secrétaire général de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles,
- un fonctionnaire de la direction générale du Trésor et de la Politique économique ayant au moins le rang de sous-directeur,
- un fonctionnaire d'une direction autre que celle des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel ou de la direction générale du Trésor et de la Politique économique ayant au moins le rang de sous-directeur.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel ayant au moins le rang de sous-directeur,
- le secrétaire général adjoint de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles,
- un fonctionnaire de la direction générale du Trésor et de la Politique économique appartenant à un corps de catégorie A ou assimilé,
- un fonctionnaire d'une direction autre que celle des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel ou de la direction générale du Trésor et de la Politique économique appartenant à un corps de catégorie A ou assimilé.

Commission administrative paritaire des administrateurs civils

1) Membres titulaires

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président,
- le directeur général du Trésor et de la Politique économique,
- le directeur du Budget,
- le délégué général à l'Emploi et à la Formation professionnelle.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel ayant au moins le rang de sous-directeur,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Modernisation de l'État ayant au moins le rang de chef de service,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services ayant au moins le rang de sous-directeur,
- un fonctionnaire de la direction des Affaires juridiques ayant au moins le rang de sous-directeur.

Commission administrative paritaire des administrateurs financiers de la caisse nationale du crédit agricole

1) Membres titulaires

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant à un corps de catégorie A ou assimilé.

Commission administrative paritaire des attachés du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

1) Membres titulaires

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire de la direction des Affaires juridiques appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire de la direction du Budget appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire de la direction générale du Trésor et de la Politique économique appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire de la direction générale du Trésor et de la Politique économique ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction des Affaires juridiques ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services, ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,

Commission administrative paritaire des traducteurs

1) Membres titulaires

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Commission administrative paritaire des conseillers techniques de service social des administrations de l'État

1) Membre titulaire

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président.

2) Membre suppléant

- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent.

Commission administrative paritaire des ingénieurs économistes de la construction

1) Membres titulaires

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président,

- le sous-directeur de l'immobilier de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,

- un fonctionnaire ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Commission administrative paritaire des professeurs des écoles des mines

1) Membres titulaires

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président,

- le chef de la mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies,

- un directeur adjoint à l'école nationale supérieure des mines de Paris,

- un directeur adjoint à l'école nationale supérieure des mines de Saint-Étienne,

- un directeur adjoint à l'école nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai,

- un directeur adjoint à l'école nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,

- un adjoint au chef de la mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies,

- le secrétaire général de l'école nationale supérieure des mines de Paris,

- le secrétaire général de l'école nationale supérieure des mines de Saint-Étienne,

- le secrétaire général de l'école nationale supérieure des techniques industrielles et des mines Douai,

- le secrétaire général de l'école nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes.

Commission administrative paritaire des maîtres assistants des écoles des mines

1) Membres titulaires

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président,
- le chef de la mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies,
- un directeur adjoint à l'école nationale supérieure des mines de Paris,
- un directeur adjoint à l'école nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un adjoint au chef de la mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies,
- le secrétaire général de l'école nationale supérieure des mines de Paris,
- le secrétaire général de l'école nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes.

Commission administrative paritaire des secrétaires administratifs des administrations de l'État

1) Membres titulaires

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des attachés d'administration du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction des Affaires juridiques appartenant au corps des attachés d'administration du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction générale du Trésor et de la Politique économique appartenant au corps des attachés d'administration du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services appartenant au corps des attachés d'administration du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction du Budget appartenant au corps des attachés du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent ;
- un fonctionnaire de la direction des Affaires juridiques appartenant au corps des attachés du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction du Trésor et de la Politique économique appartenant au corps des attachés du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,

- un fonctionnaire délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle appartenant au corps des attachés du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes appartenant au corps des attachés du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.
- un fonctionnaire de la direction du Budget appartenant au corps des attachés du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,

Commission administrative paritaire des contrôleurs du Trésor public d'administration centrale

1) Membres titulaires

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des attachés d'administration du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction des Affaires juridiques appartenant au corps des attachés d'administration du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction générale du Trésor et de la Politique économique appartenant au corps des attachés d'administration du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services appartenant au corps des attachés d'administration du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction du Budget appartenant au corps des attachés du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire de la direction des Affaires juridiques appartenant au corps des attachés du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction du Trésor et de la Politique économique appartenant au corps des attachés du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la délégation à l'Emploi et à la Formation professionnelle appartenant au corps des attachés du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes appartenant au corps des attachés du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction du Budget appartenant au corps des attachés du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Commission administrative paritaire des assistants de service social des administrations de l'État

1) Membres titulaires

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président,
- le sous-directeur des Politiques sociales et des conditions de travail de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des attachés du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant à un corps de catégorie A.

Commission administrative paritaire des dessinateurs-projeteurs

1) Membre titulaire

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président.

2) Membre suppléant

- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent.

Commission administrative paritaire des techniciens de laboratoire des écoles nationales des mines

1) Membres titulaires

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président,
- le chef de la mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies,
- le secrétaire général de l'école nationale supérieure des mines de Paris,
- un fonctionnaire du Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies appartenant à un corps de catégorie A.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire du Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies appartenant à un corps de catégorie A,

- le secrétaire général de l'école nationale supérieure des mines de Saint-Étienne,
- le secrétaire général de l'école nationale supérieure des techniques Industrielles et des mines d'Alès.

Commission administrative paritaire des adjoints administratifs des administrations de l'État

1) Membres titulaires

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des attachés d'administration du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle appartenant au corps des attachés d'administration du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction générale du Trésor et de la Politique économique appartenant au corps des attachés d'administration du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services appartenant au corps des attachés d'administration du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction du Budget appartenant au corps des attachés d'administration du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire du service de la communication appartenant au corps des attachés d'administration du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes appartenant à un corps de catégorie A.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Modernisation de l'État appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction des Affaires juridiques appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction générale du Trésor et de la Politique économique appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction générale des Finances publiques appartenant à un corps de catégorie A.

Commission administrative paritaire des adjoints techniques des administrations de l'État

1) Membres titulaires

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction générale de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire du Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies appartenant à un corps de catégorie A.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction générale de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire du Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies appartenant à un corps de catégorie A.

Commission administrative paritaire des adjoints techniques de laboratoire

1) Membres titulaires

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président,

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,

Commission administrative paritaire des Personnels de maîtrise (Imprimerie nationale)

1) Membre titulaire

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président,
- un fonctionnaire de la direction générale des Finances publiques appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant à un corps de catégorie A.

2) Membre suppléant

- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire de la direction générale des Finances publiques appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant à un corps de catégorie A.

Commission administrative paritaire des Personnels de la correction (Imprimerie nationale)

1) Membres titulaires

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président,
- un fonctionnaire appartenant à un corps de catégorie A

2) Membre suppléant

- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent ,
- un fonctionnaire appartenant à un corps de catégorie A.

Commission administrative paritaire des adjoints techniques (Imprimerie nationale)

1) Membres titulaires

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président.

2) Membre suppléant

- un fonctionnaire appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent.

article 2

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration aux commissions consultatives paritaires ci-après :

Commission consultative paritaire des agents contractuels de l'administration centrale

1) Membres titulaires

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président,

- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des administrateurs civils ou assimilé,
- un fonctionnaire de l'Agence pour l'Informatique financière de l'État appartenant au corps des administrateurs civils ou assimilé,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Modernisation de l'État appartenant au corps des administrateurs civils ou assimilé,

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire de la direction du Budget appartenant à un corps classé dans la catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction générale du Trésor et de la Politique économique appartenant à un corps classé dans la catégorie A,
- un fonctionnaire de la direction des Affaires juridiques appartenant à un corps classé dans la catégorie A.

Commission consultative paritaire des chargés de mission contractuels régis par la décision de 1971 et agents contractuels assimilés

1) Membres titulaires

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président,
- un fonctionnaire de la direction générale du Trésor et de la Politique économique appartenant au corps des administrateurs civils ou assimilé.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes appartenant à un corps classé dans la catégorie A.

Commission consultative paritaire des chargés de mission contractuels régis par le décret de 1975

1) Membres titulaires

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- le chef de la mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies,
- un fonctionnaire de la direction générale de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques appartenant à un corps de catégorie A,
- un fonctionnaire du service de la Communication appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire de la direction des Affaires juridiques ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire de la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire du service de la communication ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Commission consultative paritaire des architectes et ingénieurs mécaniciens électriciens

1) Membres titulaires

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président,
- un fonctionnaire de l'administration centrale ayant au moins le rang de sous-directeur.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire de l'administration centrale appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent,
- un fonctionnaire ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Commission consultative paritaire des ingénieurs adjoints et contrôleurs principaux des installations téléphoniques

1) Membres titulaires

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président,
- un fonctionnaire de l'administration centrale appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent.

2) Membres suppléants

- un fonctionnaire ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- un fonctionnaire ayant au moins le grade d'attaché du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Commission consultative paritaire des contremaîtres et chefs d'équipe et ouvriers professionnels (statut alcools)

1) Membre titulaire

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président,

- un fonctionnaire de l'administration centrale appartenant au corps des administrateurs civils ou à un corps équivalent.

2) Membre suppléant

- un fonctionnaire ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,

- un fonctionnaire ayant au moins le grade d'attaché du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Commission consultative paritaire des conducteurs de véhicules poids-lourds (statut alcools)

1) Membre titulaire

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, président.

2) Membre suppléant

- un fonctionnaire ayant au moins le grade d'attaché principal du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Le mandat des membres des commissions administratives et consultatives paritaires placées auprès du directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2009.

article 4

L'arrêté du 27 février 2008 portant nomination des représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires à l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la fonction publique est abrogé.

article 5

Le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Fait à Paris, le 23 juin 2009

La ministre de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Le ministre du Budget,
des Comptes publics et de la Fonction publique

Et par délégation,
Le directeur des Personnels
et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel

Jean-François Verdier

Arrêté du 23 juin 2009 modifiant l'arrêté du 25 février 2008 portant composition du comité technique paritaire central institué auprès du directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement Professionnel

La ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et le ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 9 juillet 1999 portant création d'un comité technique paritaire central au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie ;

Vu les procès-verbaux des opérations électorales des 4 décembre 2007 et 29 janvier 2008 pour la désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté du 25 février 2008 modifié portant composition d'un comité technique paritaire central institué auprès du directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement Professionnel ;

Sur la proposition du directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement Professionnel ;

arrêtent

article 1

L'article premier de l'arrêté du 25 avril 2008 portant composition du comité technique paritaire central institué auprès du directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement Professionnel est remplacé par les dispositions suivantes :

Les fonctionnaires désignés ci-après sont nommés au comité technique paritaire central institué auprès du directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement Professionnel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique :

- le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement Professionnel, Président ;
- le directeur du Budget ;
- le directeur général du Trésor et de la Politique économique ;
- le directeur général des Finances Publiques ;
- le directeur général de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services ;
- le directeur général de l'Administration et de la Fonction Publique ;
- le délégué général à l'Emploi et à la Formation professionnelle ;
- le directeur des Affaires Juridiques ;
- le chef du service de la Communication ;

- le directeur général des Douanes et des Droits indirects ou le directeur général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou le directeur général de l'Institut National de la Statistique et des Études économiques.

article 2

Le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Fait à Paris, le 23 juin 2009

La ministre de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Le ministre du Budget, des Comptes Publics
et de la Fonction Publique

Et par délégation,

Le directeur des Personnels
et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel

Jean-François Verdier

**Arrêté du 05 janvier 2009
portant commissionnement national
de Mme Gaudemet Marion**

La ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique,

Vu l'article 38 du règlement (CE) n°1260/99 du conseil du 21 juin portant dispositions générales relatives aux fonds structurels ;

Vu l'article 10 du règlement (CE) n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001;

Vu les articles 62 et 70 du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion ;

Vu l'article 16 du règlement (CE) n°1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et du règlement (CE) n° 1080/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional ;

Vu le code du travail et notamment les articles L.6252-6, L.6361-1 à L.6361-5, R.6361-1 et R.6361-2 ;

Vu l'article 112 de la loi 98-546 du 2 juillet 1998 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ;

Vu le décret n°2007-996 du 31 mai 2007 relatif aux attributions du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi ;

Vu la décision du 12 juin 2006 portant délégation de signature (Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle) ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2005 portant organisation de la Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle ;

Vu l'arrêté du ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement en date du 8 mars 2007 portant nomination de Mme Gaudemet *Marion* dans le corps des inspecteurs du travail ;

Vu le procès-verbal de prestation de serment de Madame Gaudemet *Marion* en date du 24 avril 2007 ;

arrêtent

article 1

Mme Gaudemet *Marion*, inspecteur du travail, est commissionnée à compter de la publication du présent arrêté, pour effectuer les contrôles mentionnés aux articles L.6252-4 à L.6252-6, L.6361-5, R.6361-1 et R.6361-2 du code du travail, à l'article 38 du règlement n°1260/99 du Conseil du 21 juin 1999 portant dispositions générales relatives aux fonds structurels ainsi qu'à l'article 10 du règlement (CE) n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001 et aux articles 62 et 70 du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil, du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement

régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion et à l'article 16 du règlement (CE) n°1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006 établissant les modalités

d'exécution du règlement (CE) n°1083//2006 du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et du règlement (CE) n°1080/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional.

article 2

Mme Gaudemet *Marion* est habilitée à intervenir sur l'ensemble du territoire métropolitain et des départements d'Outre-mer.

article 3

Mme Gaudemet *Marion* est tenue au secret professionnel dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

Paris, le 05 janvier 2009

Pour la ministre de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Pour le ministre du Budget, des Comptes publics
et de la Fonction publique

Et par délégation

Bernard Dreano

Pour le sous-directeur des politiques de formation et du contrôle

Arrêté du 31 mars 2009
portant commissionnement national
de Mme Brahmi Kadija

La ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique,

Vu l'article 38 du règlement (CE) n°1260/99 du conseil du 21 juin portant dispositions générales relatives aux fonds structurels ;

Vu l'article 10 du règlement (CE) n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001;

Vu les articles 62 et 70 du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion ;

Vu l'article 16 du règlement (CE) n°1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et du règlement (CE) n° 1080/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional ;

Vu le décret n°2007-996 du 31 mai 2007 relatif aux attributions du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi ;

Vu la décision du 12 juin 2006 portant délégation de signature (Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle) ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2005 portant organisation de la Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement en date du 17 mars 2006 portant titularisation de Mme Brahmi *Kadija* à compter du 1^{er} juillet 2005 ;

arrête

article 1

Mme Brahmi *Kadija*, attachée d'administration centrale, est commissionnée à compter de la publication du présent arrêté, pour effectuer les contrôles mentionnés à l'article 38 du règlement n°1260/99 du Conseil du 21 juin 1999 portant dispositions générales relatives aux fonds structurels ainsi qu'à l'article 10 du règlement (CE) n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001 et aux articles 62 et 70 du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion et à l'article 16 du règlement (CE) n°1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et du règlement (CE) n°1080/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional.

article 2

Mme Brahmi *Kadija* est habilitée à intervenir sur l'ensemble du territoire métropolitain et des départements d'Outre - Mer.

article 3

Mme Brahmi *Kadija* est tenue au secret professionnel dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

Paris, le 31 mars 2009

Pour la ministre de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Pour le ministre du Budget, des Comptes publics
et de la Fonction publique

Et par délégation

Jean-Robert Louis

Sous-directeur des politiques de formation et du contrôle

Arrêté du 02 mai 2009
portant commissionnement national
de M. Aouar Moustapha.

La ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique,

Vu l'article 38 du règlement (CE) n°1260/99 du conseil du 21 juin portant dispositions générales relatives aux fonds structurels ;

Vu l'article 10 du règlement (CE) n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001;

Vu les articles 62 et 70 du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion ;

Vu l'article 16 du règlement (CE) n°1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et du règlement (CE) n° 1080/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional ;

Vu le code du travail et notamment les articles L.6252-6, L.6361-1 à L.6361-5, R.6361-1 et R.6361-2 ;

Vu l'article 112 de la loi 98-546 du 2 juillet 1998 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ;

Vu le décret n°2007-996 du 31 mai 2007 relatif aux attributions du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi ;

Vu la décision du 12 juin 2006 portant délégation de signature (Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle) ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2005 portant organisation de la Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle ;

Vu l'arrêté du ministre des affaires sociales, du Travail et de la Solidarité en date du 19 mars 2003 portant titularisation de Monsieur Aouar *Moustapha* dans le corps de l'inspection du travail à compter du 10 mars 2003 ;

Vu le procès-verbal de prestation de serment de Monsieur Aouar *Moustapha* en date du 25 avril 2003 ;

arrêtent

article 1

Monsieur Aouar *Moustapha*, inspecteur du travail, est commissionné à compter de la publication du présent arrêté, pour effectuer les contrôles mentionnés aux articles L.6252-4 à L.6252-6, L.6361-5, R.6361-1 et R.6361-2 du code du travail, à l'article 38 du règlement n°1260/99 du Conseil du 21 juin 1999 portant dispositions générales relatives aux fonds structurels ainsi qu'à l'article 10 du règlement (CE) n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001 et aux articles 62 et 70 du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil, du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion et à l'article 16 du règlement (CE) n°1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006 établissant les modalités

d'exécution du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et du règlement (CE) n°1080/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional.

article 2

M. Aouar *Moustapha* est habilité à intervenir sur l'ensemble du territoire métropolitain et des départements d'Outre - mer.

article 3

M. Aouar *Moustapha* est tenu au secret professionnel dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

Paris, le 02 mai 2009

Pour la ministre de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Pour le ministre du Budget, des Comptes publics
et de la Fonction publique

Et par délégation

Bernard Dreano

Pour le sous-directeur des politiques de formation et du contrôle

Arrêté du 18 mai 2009
Portant commissionnement national
de Mme Le Bec-Kolomiitsev Christine

La ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique,

Vu l'article 38 du règlement (CE) n°1260/99 du conseil du 21 juin portant dispositions générales relatives aux fonds structurels ;

Vu l'article 10 du règlement (CE) n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001;

Vu les articles 62 et 70 du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion ;

Vu l'article 16 du règlement (CE) n°1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et du règlement (CE) n° 1080/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional ;

Vu le décret n°2007-996 du 31 mai 2007 relatif aux attributions du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi ;

Vu la décision du 12 juin 2006 portant délégation de signature (Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle) ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2005 portant organisation de la Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Emploi et de la Solidarité en date du 27 juillet 1999 portant nomination de Mme Le Bec - Kolomiitsev *Christine* dans le corps de secrétaire administratif d'administration centrale ;

arrêtent

article 1

Madame Le Bec - Kolomiitsev *Christine*, secrétaire administratif d'administration centrale, est commissionnée à compter de la publication du présent arrêté, pour effectuer les contrôles mentionnés à l'article 38 du règlement n°1260/99 du Conseil du 21 juin 1999 portant dispositions générales relatives aux fonds structurels ainsi qu'à l'article 10 du règlement (CE) n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001 et aux articles 62 et 70 du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil, du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion et à l'article 16 du règlement (CE) n°1828/2006 de la Commission du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et du règlement (CE) n°1080/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional.

article 2

Mme Le Bec - Kolomiitsev *Christine* est habilitée à intervenir sur l'ensemble du territoire métropolitain et des départements d'Outre-mer.

article 3

Mme Le Bec – Kolomiitsev *Christine* est tenue au secret professionnel dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

Paris, le 18 mai 2009

Pour la ministre de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Pour le ministre du Budget, des Comptes publics
et de la Fonction publique

Et par délégation

Bernard Dreano

Pour le sous-directeur des politiques de formation et du contrôle

Arrêté du 1^{er} avril 2009
portant nomination (Service à compétence nationale dénommé
« Service des achats de l'État »)

Le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-300 du 17 mars 2009 portant création du service des achats de l'État ;

arrête :

article 1

M. *Jean-Baptiste* Hy, administrateur civil hors classe, est nommé directeur adjoint du service à compétence nationale dénommé « Service des achats de l'État ».

article 2

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Paris, le 1^{er} avril 2009

Le ministre du Budget,
des Comptes publics
et de la Fonction publique

Eric Woerth

Arrêté du 23 mars 2009
portant nomination d'élèves de l'Institut supérieur des techniques de
l'École nationale supérieure des mines de Paris

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 23 mars 2009,

M. Sauvegrain (*Franck*) est admis en qualité d'élève de l'Institut supérieur des techniques de l'École nationale supérieure des mines de Paris – spécialité « Fluides et énergie », au titre de l'année scolaire 2007-2008.

Sont admis en qualité d'élèves de l'Institut supérieur des techniques de l'École nationale supérieure des mines de Paris – spécialité « Fluides et énergie », au titre de l'année scolaire 2008-2009, les candidats dont les noms suivent par ordre alphabétique :

- M. Baton (*Jérémy*).
- M. Berthet (*Lionel*).
- M. Charles (*Jean-Claude*).
- M. Dautrey (*Grégoire*).
- M. Duflot (*David*).
- M. Fayet (*Thierry*).
- M. Glamport (*Enriké*).
- M. Henriot (*Sébastien*).
- M. Ijabi (*Rachid*).
- M. Lehoux (*Michaël*).
- M. Michel (*Grégory*).
- M. Moalla (*Amir*).
- M. Nicot (*Jean-Christophe*).
- M. Robinet (*Patrick*).

Arrêté du 23 mars 2009
portant nomination d'élèves titulaires de l'École nationale supérieure
des mines de Paris à la suite du concours d'admission de 2008

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 23 mars 2009,
sont nommés élèves titulaires de l'École nationale supérieure des mines de Paris à la suite du concours d'admission de 2008, les candidats dont les noms suivent par ordre de mérite décroissant :

Candidats de la filière mathématiques et physique (MP)

- 1 Mlle Pessinnet (*Olivia*).
- 2 M. Alibert (*Pierre*).
- 3 M. Bordenave (*Samuel*).
- 4 M. Gasparini (*Adrien-Lorenzo*).
- 5 M. Chavanat (*Thibault*).
- 6 M. Henry (*Louis*).
- 7 M. Roby (*Florian*).
- 8 Mlle Huet (*Caroline*).
- 9 M. Weistroffer (*Vincent*).
- 10 Mlle Bel (*Alicia*).
- 11 M. Couly (*Baptiste*).
- 12 M. de Viville (*Jean-Guilhem*).
- 13 M. Quillet (*Thomas*).
- 14 Mlle Lanoë (*Marie-Alice*).
- 15 Mlle Caratge (*Astrid*).
- 16 Mlle Grandjacques (*Lucie*).
- 17 Mlle Letoile (*Justine*).
- 18 Mlle Marques (*Flora*).
- 19 M. Ravisy (*Joseph*).
- 20 M. Neu (*Nicolas*).
- 21 M. Leguay (*Arnaud*).
- 22 Mlle Martin (*Amandine*).
- 23 M. Déprats (*Adrien*).
- 24 Mlle Bouzid (*Clothilde*).
- 25 M. Servais (*Etienne*).
- 26 M. Probel (*Clément*).
- 27 M. Antoine (*Loïc*).
- 28 Mlle Delamar (*Camille*).
- 29 Mlle Renard (*Suzanne*).
- 30 M. Tripier de Laubrière (*Xavier*).
- 31 M. Ludwig (*Pierre-Adrien*).
- 32 M. Borisevich (*Pavel*).
- 33 M. Gigleux (*Hugues*).
- 34 Mlle Pommaret (*Hélène*).
- 35 M. Barberot (*Amaury*).
- 36 M. Galimberti (*Arnaud*).
- 37 M. Douguet (*Sébastien*).
- 38 M. Zhou (*Tianyou*).
- 39 M. Obadia (*Jérémie*).

- 40 M. Landau (*Victor*).
- 41 M. Boujemaoui (*Othmane*).
- 42 M. Amsterdamer (*Yohan*).
- 43 Mlle Bernard (*Camille*).
- 44 Mlle Wirbel (*Emilie*).
- 45 M. Boccara (*Gilles*).

Candidats de la filière physique et chimie (PC)

- 1 Mlle Aron (*Rebecca*).
- 2 Mlle Mousset (*Cécile*).
- 3 M. Guichard (*Simon*).
- 4 Mlle de Milhe de Saint Victor (*Marie-Albane*)
- 5 M. Floris (*Tristan*).
- 6 Mlle Hieulle (*Anaïs*).
- 7 Mlle Francou (*Soizic*).
- 8 Mlle Esmieu (*Charlotte*).
- 9 M. Gregoire (*Jean*).
- 10 Mlle Gay (*Irène*).
- 11 M. Cabanne (*Pierre*).
- 12 M. Niessen (*Clément*).
- 13 Mlle Danre (*Louise*).
- 14 Mlle Herer (*Clara*).
- 15 M. Perrier (*Quentin*).
- 16 M. Molin (*Hugo*).
- 17 M. Desmarais (*Julien*).
- 18 M. Costanza (*Vincent*).
- 19 Mlle Bourrier (*Emilie*).
- 20 Mlle Baccelli (*Agnès*).

Candidats de la filière physique et sciences de l'ingénieur (PSI)

- 1 M. Juin (*Thomas*).
- 2 M. Robin (*Jean-René*).
- 3 M. Gros (*Auxence*).
- 4 M. Garnier-Moiroux (*Daniel*).
- 5 M. Luu (*Guillaume*).
- 6 M. Rousseleau (*David*).
- 7 M. Lacoste (*Damien*).
- 8 M. Binon (*Pierre*).
- 9 M. Le Treut (*Guillaume*).
- 10 Mlle Recorbet (*Charlotte*).
- 11 Mlle Bleton (*Valentine*).
- 12 Mlle Serre (*Charlotte*).
- 13 M. Jantzen (*Philippe*).
- 14 M. Coccia Di Ferro (*Salem*).
- 15 M. Guigal (*Benoît*).
- 16 M. Ferdmann (*Guillaume*).
- 17 M. Schindele (*Yannick*).
- 18 M. Destombes (*Vincent*).
- 19 M. Chavignon (*Etienne*).
- 20 M. Boillot (*Baptiste*).
- 21 M. Barroso Viseras (*Francisco*).
- 22 M. Pocquet (*Martin*).

- 23 M. Duquerrois (*Antoine*).
- 24 Mlle Busson (*Marie*).
- 25 M. Reuillon (*Jérôme*).

Candidats de la filière physique et technologie (PT)

- 1 M. Côte (*Charles*).
- 2 M. Duchenne (*Sébastien*).
- 3 M. Burdet (*Bertrand*).

Candidats de la filière technologie et sciences industrielles (TSI)

- 1 M. Bernachy-Barbe (*Fabien*).
- 2 M. Bonne (*Loïc*).

Arrêté du 23 mars 2009
portant nomination d'élèves stagiaires en deuxième année, voie
spécialisée, de l'École nationale supérieure des mines de Paris

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 23 mars 2009,

sont nommés élèves stagiaires de deuxième année, voie spécialisée, de l'École nationale supérieure des mines de Paris, au titre de l'année scolaire 2007-2008, les candidats dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. Ballout (*Wassim*).
Mlle Bussièrès (*Sophie*).
M. Creuzé (*Julien*).
M. Daou (*Walid*).
M. De Belenet (*Antoine*).
M. Deleforge (*Romain*).
M. Demont (*Samuel*).
M. Douieb (*Larbi*).
M. Faure-Miller (*Xavier*).
M. Garcia (*Florian*).
M. Guillemot (*Yann*).
M. Hubert (*Jean-Félix*).
M. Khadouri (*Omar*).
Mlle Khemakhem (*Noura*).
Mlle Leclerc (*Clémence*).
M. Lescure (*David*).
M. Licht (*Alexis*).
M. Marin-Lafèche (*Abel*).
M. Michel (*Olivier*).
Mlle Nasri (*Amina*).
M. Ollier (*Frédéric*).
M. Saussine (*Antoine*).
M. Slaoui (*Mehdi*).
M. Smaoui (*Hichem*).
Mlle Souihi (*Sofia*).
M. Taamallah (*Soufien*).
Mlle Tonnellier (*Lucie*).
Mlle Viatge (*Hélène*).

Arrêté du 23 mars 2009
portant titularisation d'un élève de troisième année de l'École nationale
supérieure des mines de Paris

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 23 mars 2009,

M. Fung (*Dat Fai*) est nommé élève titulaire de troisième année de l'École nationale supérieure des mines de Paris, au titre de l'année scolaire 2007-2008.

Arrêté du 23 avril 2009
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des mines de Paris - Cycle Ingénieurs Civils

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 23 avril 2009,
le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris, cycle ingénieurs civils, est attribué, avec les mentions suivantes, aux élèves sortis de l'école en 2008, désignés ci-après :

Mention Excellent

M. Bachelot (*Vincent*).
M. Bastide (*Benjamin*).
M. Benhenda (*Ramyn*).
M. Besson (*Alain*).
M. Bourneaud (*Florent*).
M. Coz (*David*).
M. Fernández Granda (*Carlos*).
M. Flavier (*Alexandre*).
Mlle Gapihan (*Olympe*).
M. Girardin (*Thomas*).
Mlle Gomes (*Christelle*).
Mlle Le Bouteiller (*Marie*).
M. Lévy (*Jonathan*).
M. Mollard (*Cédric*).
M. Moyne (*Damien*).
M. Paramban (*Udayan*).
Mlle Pierdait (*Amélie*).
M. Pomarede (*Jean-Baptiste*).
Mlle Reutenauer (*Coralie*).
M. Seifollahi (*David*).
M. Terrié (*Damien*).
M. Xu (*Zhou*).

Mention Très Bien

M. Aillos (*Alexandre*).
M. Baudier (*Jonathan*).
M. Berteloot (*Yohann*).
M. Bertholon (*Ludovic*).
Mlle Blanco Martin (*Laura*).
M. Braun (*Nathaniel*).
M. Carvalho Diniz Junior (*Paulo*).
M. Chapellier (*Cyril*).
Mlle Corbin (*Mathilde*).
M. Cousin (*Rémi*).
M. Freiherr Von Pechmann (*Karl-Felix*).
M. Lanfry (*Henri*).
M. Le Moal (*Simon*).
M. Li (*Yan*).
Mlle Maalouf (*Nadine*).
M. Magnis (*Lionel*).

Mlle Marini (*Camille*).
Mlle Morel (*Marie*).
M. Perrin (*Nicolas*).
Mlle Rih (*Sabrina*).
M. Truttmann (*Grégory*).
Mlle Vanaerde (*Sophie*).
M. Weber (*Martin*).

Mention Bien

M. Abiteboul (*Jérémy*).
Mlle Baills (*Audrey*).
M. Belhadj (*Nabil*).
M. Chamayou (*Amaury*).
M. Cordier (*Grégory*).
M. Coupez (*Maxime*).
M. Danila (*André*).
M. Delalande (*Henri*).
M. Delas (*Hervé*).
M. Dubois (*Charles*).
Mlle Edon (*Marie-Lys*).
M. Faney (*Thibault*).
M. Ferrand (*Guillaume*).
M. Fortoul (*Alexandre*).
M. Garcia Sánchez (*José Héctor*).
M. Gemelgo Dos Santos (*Paulo*).
Mlle Guesné (*Carole*).
M. Houfaf (*Fawzi*).
M. Houver (*Jonathan*).
M. Jeribi (*Elyes*).
M. Lè (*Bertrand*).
M. Le Mesre de Pas (*Patrick*).
M. Marcheteau (*Grégoire*).
M. Muller (*Mickaël*).
Mlle Ouellet (*Amélie*).
M. Passard (*Pierre*).
M. Pastorelli (*Benoît*).
M. Philippot (*Matthieu*).
Mlle Piolot (*Céline*).
M. Rachid (*Ghassan*).
M. Rakotojaona (*Loïc*).
M. Saussay (*Aurélien*).
M. Séguineau de Préval (*Cyrille*).
Mlle Song (*Yingchen*).
Mlle Steinmetz (*Pauline*).
Mlle Toth (*Rebecca*).
M. Vincent (*Thomas*).

Mention Assez Bien

M. Ahallal (*Mohamed*).
M. Allibe (*Benoit*).
M. Ardouin (*Jonathan*).
M. Barrau (*Pierre*).

M. Benkirane (*Salim*).
M. Bergeret (*Gautier*).
M. Biron (*Cédric*).
M. Blervacque (*Martial*).
M. Bolze (*Alexandre*).
Mlle Bouhdoud (*Fatima-Ezzabra*).
M. Bouhdoud (*Mohamed*).
M. Brun (*Jean*).
M. Bruneau (*Philippe*).
M. Cozzzone (*Christopher*).
M. Di Meglio (*Florent*).
M. Figliuzzi (*Bruno*).
Mlle Gueit (*Eléonore*).
M. Jin (*Jian*).
M. Kamara (*Roland*).
M. Le Marc'hadour (*Guillaume*).
M. Lescop (*Jean-Baptiste*).
Mlle Madoc (*Caroline*).
M. Maldji (*Hamza*).
M. Martenot (*Simon*).
Mlle Nguyen (*Hoang*).
M. Nousbaum (*François-Xavier*).
M. Petitot (*Aurélien*).
Mlle Puechlong (*Chloé*).
Mlle Qian (*Yidan*).
M. Rallon (*Gurvan*).
M. Sadovskii (*Yakov*).
Mlle Tarbe De Saint Hardouin (*Hadwina*).
M. Vigouroux (*David*).
Mlle Wang (*Jin*).
M. Yu (*Guang*).

Mention Passable

M. Adrien (*Vladimir*).
M. Androsov (*Konstantin*).
M. Fallas (*Eric*).
M. Kamgang Tchaleu (*Gracian*).
M. Macedo Christovan (*João*).
M. Mahihenni (*Mohammed*).
M. Park (*Jae-Yoon*).
M. Shen (*Xinghan*).
M. Sun (*Zhenyu*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Paris confère de plein droit la délivrance du grade de master.

**Arrêté du 13 mai 2009
portant modification de l'arrêté du 31 juillet 1989 fixant la sanction des
actions de formation continue de l'École nationale supérieure des
mines de Paris**

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 13 mai 2009,

l'annexe I de l'arrêté du 31 juillet 1989 est complétée comme suit :

« - Maîtrise des risques industriels. »

Arrêté du 15 mai 2009
portant nomination d'élèves stagiaires en première année et en
deuxième année de l'École nationale supérieure des mines de Paris

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 15 mai 2009,

sont nommés élèves stagiaires de première année de l'École nationale supérieure des mines de Paris, au titre de l'année scolaire 2008-2009, les candidats dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mlle Scheepers (*Hélène*).

M. Serkhane (*Rachid*).

M. Van (*Si Chien*).

Mlle Wang (*Qi*).

M. Zhang (*Yu*).

Sont nommés élèves stagiaires de deuxième année de l'École nationale supérieure des mines de Paris, au titre de l'année scolaire 2008-2009, les candidats dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mlle Amro (*Farah*).

M. Ania Asenjo (*Miguel*).

M. Blondel (*Alexandre*).

M. Bushuev (*Vitaliy*).

M. Chamoun (*Georges*).

M. El Ferkh (*Elias*).

M. El Khoury (*Antonio*).

M. Fan (*Zao*).

M. Fu (*Daqing*).

M. Gonzalez Ferreiro (*Borja*).

M. He (*Genhai*).

M. Hu (*Pengting*).

M. Jin (*Bohan*).

Mlle Le Quiniou (*Clothilde*).

M. Lopez-Terradas Mota (*Juan*).

M. Wang (*Weibing*).

M. Yang (*Peng*).

M. Zhang (*Xiyuan*).

M. Zheng (*Yi*).

Arrêté du 19 mai 2009
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des mines de Paris - Cycle Ingénieurs Civils

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 19 mai 2009,

le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris, cycle ingénieurs civils, est attribué avec la *Mention Assez bien* à Monsieur Fung (*Dat Fai*), élève sorti de l'école en 2008.

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris, cycle ingénieurs civils, est attribué, avec les mentions suivantes, aux élèves sortis de l'école en 2009, désignés ci-après :

Mention Excellent

Mlle Brun (*Elodie*).

Mention Très bien

M. Bouyarmane (*Karim*).

M. Derumaux (*Quentin*).

Mention Bien

M. Girard (*Jérémie*).

Mention Assez bien

M. Belgaied Hassine (*Mohamed*).

M. Ferrand (*Benoit*).

Mention Passable

M. Merejkowski (*Dimitri*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Paris confère de plein droit la délivrance du grade de master.

Arrêté du 25 mai 2009

**portant nomination d'un élève de l'Institut supérieur des techniques de
l'École nationale supérieure des mines de Paris**

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 25 mai 2009,

M. Goma (*Patrick*) est admis en qualité d'élève de l'Institut supérieur des techniques de l'École nationale supérieure des mines de Paris – spécialité « Fluides et énergie », au titre de l'année scolaire 2007-2008.

Arrêté du 23 mars 2009
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des mines de Saint-Etienne - Cycle Ingénieurs Civils

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 23 mars 2009,

le diplôme d'ingénieur l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, Cycle Ingénieurs Civils, est attribué avec les mentions suivantes aux élèves titulaires de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne sortis de l'école en 2009, désignés ci-après :

Mention Très Bien

Mlle Dufour (*Nathalie*).
M. Harzallah (*Yosri*).
Mlle Lemasle (*Sophie*).
Mlle Martinella (*Marjolaine*).
M. Pécriaux (*Christophe*).
M. Sebag (*Teddy*).
Mlle Tessier (*Isabelle*).
M. Weill (*Guillaume*).

Mention Bien

M. Dehery (*François-Régis*).
M. Dumas (*Mickaël*).
M. Dupont (*Vincent*).
M. Gougeon (*Alexandre*).
Mlle Longere (*Amélie*).
Mlle Martin (*Florence*).
Mlle Mazzilli (*Julia*).
M. Michel (*Vincent*).
Mlle Morvillier (*Mathilde*).
M. Qiu (*Jian*).
M. Reverseau (*Paul*).
M. Teissier (*Sylvère*).

Mention Assez Bien

M. De Vergnette de Lamotte (*Thibault*).
Mlle Fausse (*Anne*).
M. Game-Arnaud (*Nicolas*).
M. Huard (*Henri*).
M. Milin (*Patrick*).
M. Xi (*Xingjie*).

Sans Mention

Mlle Cortes Ramirez (*Ana Maria*).
M. Geffriaud (*Mathieu*).
M. Hantcherli (*Yves*).
Mlle Zhou (*Mo*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne confère de plein droit la délivrance du grade de master.

Arrêté du 13 mai 2009
portant nomination d'élèves stagiaires en première année du cycle
d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne,
spécialité génie industriel, en partenariat avec l'Institut Supérieur des
Techniques Productives (ISTP)

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 13 mai 2009

sont nommés élèves stagiaires en première année du cycle d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité génie industriel, en partenariat avec l'Institut Supérieur des Techniques Productives, au titre de l'année scolaire 2008-2009, les candidats désignés ci-après, par ordre alphabétique :

En contrats d'apprentissage

M. Adam (*Kévin*).
M. Adimi (*Amine*).
M. Aïo (*Rém*).
Mlle Argaud (*Mathilde*).
Mlle Astier (*Marjolaine*).
M. Bai (*Benoît*).
Mlle Blandin (*Elodie*).
Mlle Boeglin (*Ève*).
M. Boirayon (*Loïc*).
M. Boisteau (*Maximilien*).
M. Bonnell (*Benjamin*).
M. Bontemps (*Adrien*).
M. Bouchet (*Charles*).
Mlle Bouteyre (*Roxane*).
M. Cadot (*Nicolas*).
M. Caltagirone (*Anthony*).
M. Celette (*Yann*).
M. Chanon (*Sébastien*).
Mlle Convert (*Sylviane*).
M. Corbucci (*Jérémy*).
M. Cotchoyan (*Julien*).
M. Di Fazio (*Mathieu*).
M. Do Nascimento (*Mickaël*).
M. Dubourdieu (*Yoann*).
Mlle Durand (*Fanny*).
Mlle Eichinger (*Christelle*).
M. Favre (*Arnaud*).
Mlle Fontrobert (*Sophie*).
Mlle Forchini (*Marie*).
M. Fort (*Jean-Baptiste*).
M. Fraisse (*Adrien*).
M. Geraudie (*Loïc*).
Mlle Groz (*Marina*).
M. Haegelin (*Mathieu*).
Mlle Hammann (*Jessica*).
M. Henni (*Nazim*).

M. Jadeau (*Pierre*).
M. Lavigne (*Julien*).
Mlle Lavit (*Marion*).
Mlle Lecat (*Virginie*).
M. Louis (*Romain*).
M. Marineo (*Nicolas*).
M. Masson (*Adrien*).
M. Maurice-Demourieux (*Julien*).
M. Mouchon (*Manuel*).
M. Moulin (*Rémi*).
M. Pangrazzi (*Mathien*).
Mlle Paquelin (*Aurore*).
M. Pavia (*Xavier*).
M. Piolat (*Marc*).
M. Popille (*Romain*).
M. Pothin (*Charles-Henri*).
Mlle Rasamuel (*Joseph*).
M. Rey (*Jean-Régis*).
Mlle Rigaud (*Lucie*).
M. Salel (*Benjamin*).
M. Schiltz (*Pierre*).
M. Simonnet (*Pierre*).
M. Sivagnanarajasingham (*Janakan*).
M. Stasiak (*Fabien*).
M. Thivillon (*Emeric*).
Mlle Utku (*Tuba*).
M. Valladier (*Paul*).
M. Van Vaeremberg (*Loïc*).
M. Wollenschlaeger (*Thibaut*).

Arrêté du 13 mai 2009
portant nomination d'élèves stagiaires en première année du cycle
d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne,
spécialité génie industriel, en partenariat avec l'Institut Supérieur des
Techniques d'Ingénieur de l'Industrie de la Loire (ITII Loire)

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 13 mai 2009,

sont nommés élèves stagiaires en première année du cycle d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité génie industriel, en partenariat avec l'Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie de la Loire (ITII Loire), au titre de l'année scolaire 2008-2009, les candidats désignés ci-après, par ordre alphabétique :

En contrats d'apprentissage

Mlle Berlioz (*Amandine*).
M. Bertholon (*Pierre*).
M. Biegel (*Arnaud*).
M. Boissin (*Bruno*).
M. Calloud (*Etienne*).
M. Capelle (*Jean-Charles*).
Mlle Caron (*Virginie*).
M. Ceresa (*Thomas*).
M. Chaperon (*Florian*).
M. Chevallier-Chantepie (*Antoine*).
M. Daubernard (*Thomas*).
M. Dorier (*Victorien*).
M. Durieu (*Richard*).
Mlle Gentili (*Isabelle*).
Mlle Haesslein (*Johanna*).
M. Hofstee (*Grégory*).
M. Imperial (*Gaël*).
M. Jamet (*Jérôme*).
M. Le Calvez (*Erwan*).
M. Liotaud (*Mathieu*).
M. Mazencieux (*Philippe*).
M. Michault (*Nicolas*).
M. Michel (*Christopher*).
M. Mirgodin (*Pierre-Antoine*).
Mlle Morvan (*Héloïse*).
M. Noirjean (*Aubry*).
M. Perret (*Julien*).
Mlle Rabiai (*Samira*).
M. Relave (*Julien*).
M. Rival (*Romain*).
Mlle Roux (*Sandra*).
M. Shanouda (*Mina*).
M. Souzeau (*Frankie*).
M. Springer (*Frédéric*).
M. Stoffel (*Frédéric*).

M. Terrier (*Jérôme*).

M. Tréviaux (*Pierre*).

M. Vidal (*Marc*).

M. Vigneswaran (*Sankar*).

Arrêté du 13 mai 2009
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité électronique et
informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut Supérieur des
Techniques d'Ingénieur de l'Industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur
(ITII PACA)

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 13 mai 2009,

le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut Supérieur des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, est attribué à l'élève de la promotion 2005, en contrat d'apprentissage, désigné ci-après :

Sans félicitations :

M. Dallen (*Nicolas*).

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut Supérieur des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, est attribué aux élèves de la promotion 2006, en contrat pédagogique, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

Avec félicitations :

M. Pernisek (*Florian*).

Mme Yvis (*Stéphanie*).

Sans félicitations :

M. Betti (*Stéphane*).

M. Giraud (*Anthony*).

M. Grignon (*Gaëtan*).

M. Haud (*Fabrice*).

M. Paulet (*Olivier*).

M. Peyrard (*Jean-Daniel*).

M. Pomes (*Cédric*).

M. Portelli (*Pierre*).

L'attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut Supérieur des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie, confère de plein droit la délivrance du grade de master.

Arrêté du 12 juin 2009
portant nomination du directeur adjoint chargé du développement et de
l'innovation à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 12 juin 2009,

M. Ochoa (*Daniel*), ingénieur en chef des mines, affecté à compter du 1^{er} septembre 2009 à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, est nommé directeur adjoint chargé du développement et de l'innovation de cette école, à compter de la même date.

Arrêté du 15 juin 2009
portant titularisation d'élèves de deuxième année de l'École nationale
supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité génie industriel, en
partenariat avec l'Institut Supérieur des Techniques Productives
(ISTP)

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 15 juin 2009,
sont nommés en qualité d'élèves titulaires de deuxième année du cycle d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité génie industriel, en partenariat avec l'Institut Supérieur des Techniques Productives (ISTP), au titre de l'année scolaire 2008-2009 :

En contrats d'apprentissage

M. Alavoine (*Théophile*).
Mlle Allaili (*Nahéma*).
M. Andre (*Johan*).
Mlle Bangbang (*Emeline*).
M. Bêche (*Sylvain*).
M. Bessette (*Damien*).
M. Blanc (*Simon*).
Mlle Bonvin (*Coralie*).
M. Brugieregarde (*Johan*).
M. Caillol (*Gilles*).
M. Cano (*Julien*).
M. Caurette (*Paul*).
M. Cheux (*Cédric*).
M. Cicuto (*Thibaut*).
M. Cocciolo (*Raphaël*).
M. Comby (*Jean-Baptiste*).
M. Corre (*Yoann*).
M. Damet (*Gabriel*).
M. David (*Anthony*).
M. Derbez (*Nathanaël*).
Mlle Dubois (*Graciane*).
M. Farge (*Jonathan*).
M. Ferreira (*Nicolas*).
M. Franckiewicz (*Loïc*).
M. Francois (*Jules*).
M. Galluzzo (*Julien*).
Mlle Génissieux (*Marie*).
Mlle Gorlier (*Mathilde*).
Mlle Goubier (*Thibault*).
Mlle Granier (*Anne*).
M. Guilleux (*Emeric*).
M. Guillon (*Philippe*).
M. Huck (*Yannick*).
M. Janvier (*Sébastien*).
M. Lambert (*Cyrille*).
Mlle Le Ferrand (*Véronique*).

Mlle Lecoutteux (*Chloé*).
M. Leger (*Amaury*).
M. Lemitre (*Michaël*).
M. Maurice (*Thomas*).
M. Mialon (*Romuald*).
M. Mourot (*Guillaume*).
M. Pitiot (*Loïc*).
M. Pradié (*Jean-Luc*).
M. Quéguiner (*Mathieu*).
M. Raymond (*Julien*).
M. Rey (*Loïc*).
M. Ricotta (*Adrien*).
M. Rochand (*Jérémy*).
M. Russac (*Mathieu*).
M. Sabater (*Clément*).
Mlle Salam (*Shimaa*).
M. Samouillet (*Yvan*).
Mlle Sarghat (*Nathalie*).
Mlle Trognon (*Marie-Laure*).
M. Varela (*Luis, Félipe*).
M. Vauthier (*Kévin*).
M. Vieille Marchiset (*Nicolas*).

Arrêté du 15 juin 2009
portant titularisation d'élèves de deuxième année
de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité
génie industriel, en partenariat avec l'Institut des Techniques
d'Ingénieur de l'Industrie de la Loire
(ITII Loire)

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 15 juin 2009,

sont nommés en qualité d'élèves titulaires de deuxième année du cycle d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité génie industriel, en partenariat avec l'Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie de la Loire (ITII Loire) au titre de l'année scolaire 2008-2009 :

En contrats d'apprentissage

M. Argaud (*Jonathan*).
M. Benbara (*Youna*).
M. Berion (*Romain*).
Mlle Carlier (*Vanina*).
M. Chambe (*Clément*).
M. Champ (*Sébastien*).
M. Coudert (*Thibaud*).
M. Coudiere (*Florent*).
M. De Monteil (*Thibault*).
M. Desmottes (*Aurélien*).
M. Fechner (*Xavier*).
M. Félix (*Pierre-Antoine*).
M. Fournel (*Romain*).
Mlle Giovanolla (*Cécile*).
M. Guitart (*Nicolas*).
M. Jacquemoud (*Serge*).
M. Kannengiesser (*Damien*).
M. Kriebel (*Florent*).
M. Lamesch (*Yann*).
M. Lefort (*Maxime*).
Mlle Leyral (*Laureline*).
M. Lopes (*Adrien*).
M. Malegue (*Jean-Baptiste*).
M. Mandon (*Alexandre-Pierre*).
M. Martin (*Julien*).
M. Mathieu (*Cyril*).
M. Piegay (*Rémy*).
M. Piegay (*Sylvain*).
M. Pignol (*Didier*).
Mlle Pollez (*Mélanie*).
M. Pourchier (*Lionel*).
M. Raho (*Aurélien*).
M. Reynaud (*Sylvain*).
M. Solvery (*Romain*).

M. Sordillon (*Valentin*).

M. Taba (*Laurent*).

M. Thieule (*Bastien*).

M. Vaqué (*Sylvestre*).

M. Vercasson (*Cédric*).

M. Vuylsteke (*Maximilien*).

Arrêté du 23 avril 2009
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès
(formation initiale)

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 23 avril 2009,
le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale), sortis de l'école en 2008, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

Mlle Badet (*Aurélië*).
Mlle Baltzli (*Audrey*).
M. Besson (*Bruno*).
M. Blot (*Bastien*).
M. Brosse (*Florent*).
M. Brazy (*Aurélien*).
M. Brun (*Aurélien*).
M. Castets (*Jean*).
M. Chalmet (*Alexis*).
M. Chalon (*Maximè*).
M. Cieslak (*Pierre*).
Mlle Courtier-Arnoux (*Estelle*).
Mlle Delonca (*Elodie*).
M. Diedhiou (*Aminou*).
M. Jossens (*Guillaume*).
M. Laboun (*Tarek*).
M. Laffont (*Rémi*).
Mlle Lalagüe (*Anne*).
M. Laporte (*Nicolas*).
M. Merlier (*Florent*).
M. Mondina (*Rémi*).
M. Morosini (*Julien*).
M. Noguier (*Romain*).
M. Platel (*Thomas*).
M. Raguènes (*Yannick*).
M. Regnier (*Vincent*).
M. Rodriguez (*Sylvain*).
M. Saade (*Jimmy*).
Mlle Sina (*Claire*).
M. Sorant (*Jérémy*).
Mlle Zeggoud (*Khadija*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès confère de plein droit la délivrance du grade de master.

Arrêté du 23 avril 2009
portant titularisation d'élèves de formation continue diplômante de
l'École nationale supérieure des techniques industrielles
et des mines d'Alès

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 23 avril 2009,

sont nommés élèves titulaires (formation continue) de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès, au titre de l'année scolaire 2008-2009, les élèves stagiaires désignés ci-après, par ordre alphabétique :

Mlle Contat (*Sandra*).

M. Ferroudji (*Abmed*).

M. François (*Daniel*).

Arrêté du 23 avril 2009
portant titularisation d'un élève de l'École nationale supérieure des
techniques industrielles et des mines d'Alès

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 23 avril 2009,

M. Bonnet (*Pierre*) est nommé en qualité d'élève titulaire de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès (année scolaire 2007-2008) au titre de la validation des acquis de l'expérience.

**Arrêté du 23 avril 2009
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès**

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 23 avril 2009,
le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès est attribué, au titre de la validation des acquis de l'expérience, à M. Foisse (*Alain*).

Arrêté du 24 avril 2009
portant admission d'élèves stagiaires en première année de formation
initiale d'ingénieur sous statut salarié de l'École nationale supérieure
des techniques industrielles et des mines d'Alès

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 24 avril 2009,

sont admis en qualité d'élèves stagiaires en première année de formation initiale d'ingénieur sous statut salarié de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès, spécialité « informatique et réseaux », au titre de l'année scolaire 2008-2009, les candidats dont les noms suivent, par ordre alphabétique :

M. Ben Abdallah (*Mebdi*).
M. Bourdet (*Laurent*).
M. Boyer (*Fabien*).
M. Cherif-Alami (*Younes*).
M. Dahmani (*Nourdine*).
M. Devalland (*Maxime*).
M. Gudet (*Loïc*).
M. Isorez (*Sébastien*).
M. Lemonnier (*Anthony*).
M. Machat (*Baptiste*).
M. Poulain (*Benjamin*).
M. Rodriguez (*Laurent*).
M. Sanguy (*Kévin*).
M. Schlosser (*Cyril*).
M. Schmitt (*Julien*).
M. Simon (*Matthieu*).
Mlle Tiphon (*Marine*).
M. Veysseyre (*Romain*).

Sont admis en qualité d'élèves stagiaires en première année de formation initiale d'ingénieur sous statut salarié de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès, spécialité « conception et management de la construction », au titre de l'année scolaire 2008-2009, les candidats dont les noms suivent, par ordre alphabétique :

M. Bernard (*Eddy*).
M. Bestion (*Florian*).
M. Bolmont (*Louis*).
Mlle Burgers (*Agnès*).
M. Chartier (*Teddy*).
M. Damman (*Romain*).
M. Dao (*Sylvain*).
M. Defrance (*Sébastien*).
M. Deleau (*Maxime*).
M. Dolhadille (*Anthony*).
M. Gravier (*Jean*).
M. Laroche (*Stéphane*).
Mlle Moriconi (*Martine*).
Mlle Psarommatis (*Anne*).
M. Rappasse (*Victorien*).

M. Revalor (*Maxime*).

M. Roma (*Stéphane*).

Mlle Sevel (*Marine*).

Arrêté du 19 mai 2009
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès
(formation initiale)

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 19 mai 2009, le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale), au titre de l'année 2008, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

M. Ast (*Thierry*).
M. Beaujouan-Berger (*Martin*).
M. Bourgeois (*William*).
M. Deschamps (*Sylvain*).
M. Deymier (*Clément*).
M. Fort (*Romain*).
M. Gevers (*Guillaume*).
M. Henrion (*Thomas*).
M. Heux (*Romain*).
M. Hospitel (*Mathieu*).
M. Leberre (*Romain*).
M. Lecomte (*Romain*).
M. Martinot (*Dominique*).
M. Regaud (*Charles-Henry*).
M. Regonesi (*Marc-Alexandre*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès confère de plein droit la délivrance du grade de master.

Arrêté du 29 mai 2009
portant nomination du directeur adjoint de l'École nationale supérieure
des techniques industrielles et des mines d'Alès

Par arrêté de la ma ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 29 mai 2009,

M. Bois (*Pierre*), ingénieur des mines, est nommé directeur adjoint de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès.

**Arrêté du 5 juin 2009
portant radiation d'un élève titulaire de l'École nationale supérieure des
techniques industrielles et des mines d'Alès**

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 5 juin 2009, M. Michoud (*Kévin*) est radié de la liste des élèves titulaires de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès.

**Arrêté du 5 juin 2009
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès**

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 5 juin 2009, le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès est attribué, au titre de la validation des acquis de l'expérience, à M. Bonnet (*Pierre*).

Arrêté du 23 mars 2009
portant radiation d'élèves de première année du cycle d'ingénieur de
l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines
de Douai, spécialité productique, en partenariat avec l'Institut
Polytechnique du Hainaut-Cambrésis (IPHC)

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, en date du 23 mars 2009,

M. Cornu (*Charles*), M. Fremaux (*Thomas*) et M. Pinoche (*Matthieu*) sont radiés de la liste des élèves de première année du cycle d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai, spécialité productique, en partenariat avec l'Institut Polytechnique du Hainaut-Cambrésis.

Arrêté du 23 mars 2009
portant titularisation d'élèves de deuxième année du cycle d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des
mines de Douai, spécialité productive, en partenariat avec l'Institut
Polytechnique du Hainaut-Cambrésis (IPHC)

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 23 mars 2009,

sont nommés élèves titulaires en deuxième année du cycle d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai, spécialité productive, en partenariat avec l'Institut Polytechnique du Hainaut-Cambrésis (IPHC), au titre de l'année scolaire 2008-2009, les candidats dont les noms suivent, par ordre alphabétique :

a) en contrats d'apprentissage

M. Angot (*Maxence*).
M. Artero (*Pierre*).
M. Babagna Amadou (*David*).
M. Baillieux (*Clément*).
M. Beaumont (*Benoît*).
M. Bergeot (*Arnaud*).
M. Chakir (*Ahmed*).
M. Ciuro (*Julien*).
M. Croquet (*Rémi*).
M. Desmidt (*Thomas*).
M. Desse (*Kévin*).
M. De Rudder (*Adrien*).
M. Dhenin (*Gauthier*).
Mlle Duflot (*Pauline*).
M. Foulon (*Valentin*).
Mlle Gieros (*Lucie*).
M. Gobert (*Sébastien*).
M. Gournay (*Jérémy*).
M. Grimmer (*Nicolas*).
M. Halleux (*Antoine*).
M. Handtschoewercker (*Damien*).
M. Hauch (*Cyril*).
M. Jacob (*Franck*).
M. Lacour (*Grégory*).
M. Laforge (*Xavier*).
Mlle Lando Tchoupou (*Ariane*).
Mlle Legrand (*Marine*).
M. Leroy (*Loïc*).
M. Mayen (*Vincent*).
Mlle Mizerski (*Amélie*).
M. Muller (*Geoffrey*).
M. Neveux (*Brice*).
M. Nsimundele W'iyela (*Ange*).
M. Nuyten (*Sébastien*).
M. Poteau (*Mathieu*).
Mlle Rivière (*Tatiana*).

M. Rogasik (*Vincent*).
M. Romary (*Franck*).
M. Roux (*Marc Antoine*).
M. Rukli (*Julien*).
M. Sansen (*Samuel*).
M. Soffray (*Mickael*).
M. Tadem (*Euloge Stéphane*).
M. Terrier (*Loïc*).
M. Thirault (*Geoffroy*).
M. Vandewoestyne (*Quentin*).
M. Vecten (*Maxence*).
M. Vogel (*Maxime*).
M. Volt (*Martin*).

b) en contrat pédagogique

M. Ronquier (*Nicolas*).

Arrêté du 23 mars 2009
portant nomination d'élèves stagiaires en première année du cycle
d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles
et des mines de Douai, spécialité productique, en partenariat avec
l'Institut Polytechnique du Hainaut-Cambrésis (IPHC)

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 23 mars 2009,

sont nommés élèves stagiaires en première année du cycle d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai, spécialité productique, en partenariat avec l'Institut Polytechnique du Hainaut-Cambrésis (IPHC), au titre de l'année scolaire 2008-2009, les candidats dont les noms suivent, par ordre alphabétique :

En contrats d'apprentissage

M. Anne (*Boris*).
M. Azzopardi (*Joris*).
Mlle Barbey (*Julie*).
M. Baret (*Guillaume*).
M. Belaiche (*Aïssa*).
Mlle Bellement Therque (*Hélène*).
M. Blanchoz (*Guillaume*).
M. Boudjema (*Ali*).
M. Carrez (*Maxime*).
M. Cattoen (*Julien*).
M. Chorfi (*Moulay Ali*).
M. Cordonnier (*Romain*).
M. Courtin (*Pierre*).
M. Couvez (*Rémi*).
M. Demory (*Martin*).
M. Drissi (*Omar*).
M. Drouin (*Donatien*).
M. Dupuis (*Thierry*).
M. Fanion (*Cyril*).
M. Gallez (*Gaëtan*).
M. Garcia (*Guillaume*).
M. Guerillot (*Pierre*).
M. Hiesscher (*Thomas*).
M. Hombert (*Christophe*).
M. Jamme (*Maxime*).
M. Kliszowski (*Vincent*).
M. Kindt (*Gauthier*).
M. Kisaka (*Nicolas*).
M. Laboureur (*Adrien*).
M. Lachere (*Maxime*).
M. Laleau (*Philippe*).
M. Laurent (*Mickaël*).
Mlle Lavie (*Sarah*).
M. Lefebvre (*Nathan*).
M. Lenne (*Stéphane*).

M. Martinez (*Sébastien*).
M. Masset (*Baptiste*).
M. Mathieu (*Quentin*).
M. Menhaj (*Abdelmounaim*).
M. Midot (*Bruno*).
M. Mortier (*Thomas*).
Mlle Nicole (*Cindy*).
M. Nowacki (*Michael*).
M. Parent (*Marc Antoine*).
M. Platel (*Antoine*).
M. Psaute (*David*).
M. Remont (*Thomas*).
M. Scarpa (*Julien*).
M. Sochacki (*Nicolas*).
M. Vandromme (*Yann*).
Mlle Wibaux (*Emilie*).

Arrêté du 23 mars 2009
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai,
spécialité productique, en partenariat avec l'Institut Polytechnique du
Hainaut-Cambrésis (IPHC)

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 23 mars 2009,

le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai, spécialité productique, en partenariat avec l'Institut Polytechnique du Hainaut-Cambrésis, est attribué aux élèves en contrats d'apprentissage sortis en 2008, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

M. Ait Mansour (*Youssef*).
M. Bellandini (*Gilles*).
M. Benychou (*Abdehyacine*).
M. Delinchant (*Jérôme*).
M. Deparis (*Hubert*).
M. Desmons (*Teddy*).
M. Dufour (*Thibaut*).
M. Fromont (*Mickaël*).
Mlle Janssens (*Madleen*).
M. Leclercq (*Guillaume*).
M. Lefebvre (*Cédric*).
M. Machou (*Amin*).
M. Matys (*Rémi*).
M. Obled (*Benoît*).
M. Pistola (*Jérôme*).
M. Quenel (*Laurent*).
M. Queva (*François*).
M. Rejzner (*Yoann*).
M. Tittlein (*Nicolas*).
M. Vasselín (*Yannick*).
M. Weingartner (*Benoît*).
M. Yao (*Nicolas*).

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai, spécialité productique, en partenariat avec l'Institut Polytechnique du Hainaut-Cambrésis, est attribué aux élèves en contrats pédagogiques sortis en 2008, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

M. Beloeil (*Adrien*).
M. Bouillet (*Romain*).
M. Bracq (*Nicolas*).
M. Dufosse (*Thomas*).
M. Fontaine (*Pierre-Etienne*).
M. Fray (*Martin*).
M. Rhali (*Mohamed*).

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai, spécialité productique, en partenariat avec l'Institut Polytechnique du

Hainaut-Cambrésis, est attribué à un élève au titre de la validation des acquis de l'expérience, sorti en 2008, désigné ci-après :

M. Drucbert (*Christophe*).

L'attribution du titre d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai, spécialité productique, en partenariat avec l'Institut Polytechnique du Hainaut-Cambrésis, confère de plein droit la délivrance du grade de master.

Arrêté du 23 mars 2009
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai
(formation continue)

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 23 mars 2009,

le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai est attribué aux élèves titulaires (formation continue diplômante), sortis de l'école en 2008, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

- M. Baya (*Moulay Abdellah*).
- M. Cordier (*Grégory*).
- M. Courmont (*Sébastien*).
- M. Dehove (*Laurent*).
- M. El Achhab (*Abdeljalil*).
- M. El Ghazaoui (*Hammadi*).
- M. Laâchari (*Saïd*).
- M. Laasri (*Hassane*).
- M. Lebas (*Eric*).
- M. Lucas (*Jean-Alain*).
- M. Mekkaoui (*Moulay Mustapha*).
- M. Mir (*Olivier*).
- M. Socault (*Matthieu*).
- M. Verheyde (*Manuel*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai confère de plein droit la délivrance du grade de master.

Arrêté du 23 mars 2009
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai
(formation initiale)

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 23 mars 2009,

le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai est attribué aux élèves titulaires (formation initiale), sortis de l'école en 2008, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

Mlle Afflard (*Aline*).
M. Ait Si (*Abdelhak*).
M. Alfano (*Matthieu*).
M. Ammeloot (*Pierre*).
M. Anquez (*Romain*).
Mlle Avenel (*Pauline*).
Mlle Ayoul (*Aurélie*).
M. Barbry (*Etienne*).
M. Bastos (*Philippe*).
M. Baudoin (*Sylvain*).
M. Beury (*Sébastien*).
M. Belmokhtar (*Mohamed*).
M. Ben Khelil (*Jérôme*).
M. Bensalem (*Achref*).
Mlle Biger (*Maëva*).
M. Biron (*Paul*).
M. Bisson (*Benoît*).
Mlle Blanchet de la Lande (*Fanny*).
M. Blaringhem (*Erik*).
M. Bonnefond (*Benjamin*).
M. Bosch (*Jean-François*).
M. Bounissou (*Jérôme*).
M. Brillant (*Hugo*).
M. Bultez (*Jean-François*).
M. Canneaux (*Thomas*).
M. Cantenot (*Jérôme*).
M. Catalan-Martinez (*Manuel*).
M. Cessou (*Charles-Antoine*).
Mlle Chapelet (*Claire*).
Mlle Chevalier (*Camille*).
M. Chong (*Sébastien*).
Mlle Colavet (*Amandine*).
M. Compagnon (*Laurent*).
Mlle Creton (*Delphine*).
M. Dabouz (*Yassine*).
Mlle Dai (*Qinjué*).
M. Damiens (*Alexandre*).
M. Darce (*Romain*).

M. De Monicault (*François*).
M. Debeve (*Jérémy*).
M. Deconinck (*Mathieu*).
M. Deflorenne (*Emmanuel*).
M. Delattre (*Rémi*).
Mlle Deloos (*Anne-Catherine*).
M. Denis (*Florent*).
M. Dermaux (*Simon*).
M. Deschin (*Pierre-Antoine*).
Mlle Desseix (*Elodie*).
M. Devaux (*Julien*).
M. Devy (*Thibaut*).
Mlle Djemaï (*Monia*).
M. Dong (*Yuan*).
M. Douchy (*Nicolas*).
M. Dumarquez (*Nicolas*).
M. Duplessis (*Arnaud*).
M. Dylkowski (*Mathieu*).
Mlle El Amri (*Dora*).
M. Elmizhar (*Lotfi*).
M. Eudo (*Louis*).
Mlle Fantini (*Célia*).
Mlle Fieffé (*Elodie*).
M. Flamme-Obry (*Nicolas*).
Mlle Françoise (*Fleur*).
M. Frossard (*Maxime*).
Mlle Gaillard (*Fanny*).
M. Galiez (*Jean-Baptiste*).
M. Gandolfo (*Julien*).
Mlle Gauthier (*Jennifer*).
M. Gérard (*Vincent*).
M. Gillard (*Jérémy*).
M. Giraud (*Pierre-Henri*).
M. Gloriant (*François*).
Mlle Guille (*Amélie*).
Mlle Guillon (*Mathilde*).
M. Hazelart (*Guillaume*).
Mlle Jaffré (*Clémentine*).
M. Jasinski (*Christophe*).
Mlle Jussot (*Isabelle*).
Mlle Kim (*Kelly*).
M. Kong (*Min*).
Mlle Labède (*Anne-Laure*).
M. Lasserre (*Francis*).
M. Lazreg (*Karim*).
M. Le Gargasson (*Pierre*).
M. Le Guennec (*Quentin*).
Mlle Le Lagadec (*Céline*).
M. Leboucher (*Nicolas*).
Mlle Lebrun (*Marie*).
M. Lecoq (*Morgan*).

M. Lejeune (*Julien*).
M. Lemaire (*Vincent*).
M. Lemmel (*Michaël*).
Mlle Lepeltier (*Aude*).
M. Lhermitte (*Servan*).
M. Li (*Siyuan*).
M. Liénard (*Nicolas*).
Mlle Lock (*Marion*).
M. Loiseau (*Cédric*).
M. Louchart (*Maxime*).
M. Louchez (*Nicolas*).
Mlle Louf (*Armelle*).
M. Lowe (*Frédéric*).
M. Marquet (*Vincent*).
Mlle Martin (*Julie*).
M. Massin (*Anthony*).
M. Masson (*Gaël*).
Mlle Massouri (*Linda*).
M. Menanteau (*Sébastien*).
M. Meng (*Kuan*).
M. Mérotte (*Justin*).
M. Métais (*Adrien*).
M. Michelou (*Antonin*).
M. Moukdad (*Soufiane*).
M. Moutié (*Rémy*).
M. Murith (*Benoît*).
Mlle My (*Hélène*).
M. Nicolas (*Vincent*).
M. Padellec (*Florent*).
M. Perrier (*Guilhem*).
M. Playez (*Jean-Baptiste*).
M. Policht (*Robert*).
Mlle Pont (*Marjorie*).
Mlle Poulain (*Camille*).
M. Poux (*Romain*).
M. Rahali (*Idriss*).
M. Ramet (*Benjamin*).
M. Renaudineau (*François*).
M. Rochoy (*Christopher*).
M. Sagot (*Thierry*).
Mlle Salomon (*Mélanie*).
M. Schiavo (*Nicolas*).
Mlle Scialom (*Diana*).
Mlle Sciascia (*Amélie*).
M. Simon (*Julien*).
M. Sow (*Mamadou*).
M. Sprit (*Vincent*).
M. Stempin (*Jonathan*).
Mlle Suau (*Aurélie*).
M. Tachot (*Christophe*).
M. Texier (*Julien*).

M. Thirion (*Benoit*).
M. Trévetin (*Gurvan*).
Mlle Tugayé (*Laure*).
M. Vallart (*Nicolas*).
M. Vanneufville (*Guillaume*).
M. Vergnet (*Benjamin*).
Mlle Vincenot (*Audrey*).
M. Voyard (*Renaud*).
M. Wavelet (*Kévin*).
M. Yang (*Yusheng*).
M. Zabello (*Anton*).
M. Zago (*Cédric*).
M. Zhang (*Yanchen*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai confère de plein droit la délivrance du grade de master.

Arrêté du 23 mars 2009
portant titularisation d'élèves de formation continue diplômante de
l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines
de Douai

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 23 mars 2009,
sont nommés élèves titulaires (formation continue) de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai, au titre de l'année scolaire 2008-2009, les élèves stagiaires désignés ci-après, par ordre alphabétique :

- M. El Bouni (*Jamal*).
- M. El Maqaddem (*Mohamed*).
- M. Fakham (*Abdelilah*).
- M. Hamelin (*Jung-Hyo*).
- M. Hinni (*Noureddin*).
- Mlle Moga (*Ludivinè*).
- M. Montreau (*Sylvain*).
- M. Salabiakou M'Vousama (*Frédéric*).
- M. Vieira (*Bruno*).

Arrêté du 23 mars 2009
portant titularisation d'élèves de quatrième année à l'École nationale
supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 23 mars 2009,
sont nommés en qualité d'élèves titulaires de quatrième année de formation initiale à l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai, au titre de l'année scolaire 2008-2009 :

M. Barbosa Da Costa (*Rafael*).
M. Coulibaly N'golo (*Aboubacar*).
M. Du (*Erbil*).
M. Fang (*Weiqing*).
Mlle Liu (*Jingru*).
M. Meulle (*Pierre-Olivier*).
M. Millogo (*Gildas*).
Mlle Moraes Zamperlini (*Briana*).
M. Sawadogo (*Edmond*).
M. Sawadogo (*Pascal*).
Mlle Sun (*Lulu*).
Mlle Texier (*Caroline*).
Mlle Zhang (*Xinyue*).

Arrêté du 23 avril 2009
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École supérieure de
métrologie de l'École nationale supérieure des techniques industrielles
et des mines de Douai

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 23 avril 2009,
le diplôme d'ingénieur de l'École supérieure de métrologie de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai est attribué aux élèves, désignés ci-après, sortis de l'école en 2008 :

M. Aoukli (*Abdelkrim*).
M. Benmir (*Abdelbari*).
M. Brahim (*Messaoud*).
M. Dégbey (*Konami Joseph Gabin*).
M. Elhaddouchi (*Lakhdar*).
M. Hamdad (*Yazid*).
M. Hamdaoui (*Hadj*).
Mlle Kouemy (*Zokaguon Doris*).
M. Lahmanès (*Abdelouabeb*).
M. Madani (*Mouadh*).
M. Mansoura (*Tayeb*).
M. Patinvoh (*Philéas*).
Mlle Rchachi (*Zhor*).
M. Savary (*Jimm*).
M. Talha (*Said*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École supérieure de métrologie de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai confère de plein droit la délivrance du grade de master.

Arrêté du 19 mai 2009
portant nomination d'élèves dans le cycle de formation d'ingénieurs de
spécialisation de l'École supérieure de métrologie de l'École nationale
supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 19 mai 2009,

sont admis en qualité d'élèves du cycle d'ingénieurs de spécialisation de l'École supérieure de métrologie de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai au titre de l'année scolaire 2008-2009, les candidats dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. Abaz (*Adil*).

M. Bayou (*Rachid*).

M. Brahmi (*Mohamed Akremi*).

M. Dohou Vidégnon (*Bankolé*).

M. Ngo (*Viet Dung*).

M. Olangalire Mpegere (*Espoir*).

M. Phung (*Duy Ha*).

M. Tran (*Tien Trung*).

Arrêté du 20 mai 2009
portant admission dans le cycle de formation spécialisée « Systèmes de
mesure et de métrologie » de l'École nationale supérieure des
techniques industrielles et des mines de Douai

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 20 mai 2009,

M. Véron (*Franck*) est admis dans le cycle de formation spécialisée « systèmes de mesure et de métrologie » de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai, au titre de l'année 2008-2009.

**Arrêté du 5 juin 2009
portant radiation d'une élève titulaire de l'École nationale supérieure
des techniques industrielles et des mines de Douai**

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 5 juin 2009, Mlle Grave (*Sophie*) est radiée de la liste des élèves titulaires de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai.

Arrêté du 23 mars 2009
portant radiation de deux élèves titulaires de l'École nationale
supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 23 mars 2009,

M. Achouri (*Romain*) et Besnier (*Sébastien*) sont radiés de la liste des élèves titulaires de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes.

Arrêté du 23 mars 2009
portant admission dans le cycle de formation spécialisée dans le
domaine du génie industriel de l'École nationale supérieure des
techniques industrielles et des mines de Nantes
(formation initiale)

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 23 mars 2009,

sont admis dans le cycle de formation spécialisée dans le domaine du génie industriel intitulée « École Doctorale en Énergétique et Développement Durable » (EDED) de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes, au titre de l'année 2007-2008, les candidats dont les noms suivent :

- M. Abdellouche (*Youssef*).
- M. Abdouni (*El-Houcine*).
- M. Akkouche (*Aissa*).
- M. Akkouche (*Naim*).
- Mlle Aoudache (*Malika*).
- M. Belkadi (*Mohammed El Amin*).
- M. Beniaiche (*Abmed*).
- Mlle Boukherrouba (*Siham*).
- M. Bouziane (*Abdelkader*).
- M. Cheradi (*Toufik*).
- M. Ghalem (*Abmed Said*).
- M. Hamoumi (*Abdelkrim*).
- M. Himrane (*Nabil*).
- M. Kezrane (*Cheikh*).
- Mlle Khoudja (*Akila*).
- Mlle Ladjani (*Malika*).
- M. Lakhdari (*Hamid*).
- M. Laouar (*Soufiane*).
- M. Limane (*Abdelhakim*).
- M. Meskine (*Mohamed*).
- M. Nadir (*Mahmoud*).
- M. Nedjar (*Merzak*).
- M. Nemmiche (*Kamel*).
- Melle Semmar (*Assia*).
- M. Touzi (*Idir*).
- M. Zebboudj (*Mansour*).

Arrêté du 23 mars 2009
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 23 mars 2009,

le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes est attribué à Mlle Cazères (*Ana*), élève titulaire (formation initiale), promotion 2003-2007 et à M. Bordron (*Mathieu*), élève titulaire (formation initiale) promotion 2004-2008.

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes confère de plein droit la délivrance du grade de master.

Arrêté du 25 mai 2009
portant admission dans le cycle de formation spécialisée dans le
domaine de l'informatique intitulé « European Master in Object and
Component Oriented Software » (EMOOSE) de l'École nationale
supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 25 mai 2009,

sont admis dans le cycle de formation spécialisée dans le domaine de l'informatique intitulé « European Master in Object and Component Oriented Software » (EMOOSE) de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes, au titre de l'année 2006-2007, les candidats dont les noms suivent :

M. Cadiz Rodriguez (*Alfredo Jaime*).
Mlle Hernandez Vazquez (*Mariana*).
M. Quiroga (*Pablo Daniel*).
M. Rivera Pardo (*Diego Fernando*).
M. Van De Maele (*Félix*).
M. Vanmeert (*Rob*).
M. Verwaest (*Toon*).

Sont admis dans le cycle de formation spécialisée dans le domaine de l'informatique intitulé « European Master in Object and Component Oriented Software » (EMOOSE) de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes, au titre de l'année 2007-2008, les candidats dont les noms suivent :

M. Charlot (*Jérôme*).
M. Descré (*Alexis*).
Mlle Lacouture Parodi (*Mayleen*).
M. Maldonado Moreira (*Walther Fernando*).
M. Merino Del Campo (*Leonel Alejandro*).
M. Sanchez Sanchez (*Roberto*).
M. Uribe Kaffure (*Leonardo*).

Sont admis dans le cycle de formation spécialisée dans le domaine de l'informatique intitulé « European Master in Object and Component Oriented Software » (EMOOSE) de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes, au titre de l'année 2008-2009, les candidats dont les noms suivent :

M. Cardozo Alvarez (*Nicolas*).
Mme Huang (*Jianyi*).
M. Igua Perez (*Javier Arturo*).
M. Shrestha (*Jiban Krishna*).

Arrêté du 25 mai 2009
portant admission dans le cycle de formation spécialisée dans le
domaine du génie industriel intitulé « Qualité et Sécurité de
Fonctionnement » (QSF) de l'École nationale supérieure des
techniques industrielles et des mines de Nantes

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 25 mai 2009,

sont admis dans le cycle de formation spécialisée dans le domaine du génie industriel intitulé « Qualité et Sécurité de Fonctionnement » (QSF) de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes, au titre de l'année 2006-2007, les candidats dont les noms suivent :

M. Brown (*Paul*).

Mlle Yuliawaty (*Anita*).

Sont admis dans le cycle de formation spécialisée dans le domaine du génie industriel intitulé « Qualité et Sécurité de Fonctionnement » (QSF) de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes, au titre de l'année 2007-2008, les candidats dont les noms suivent :

M. Samaha (*Soubeil*).

Mlle Tucker (*Tia*).

Est admise dans le cycle de formation spécialisée dans le domaine du génie industriel intitulé « Qualité et Sécurité de Fonctionnement » (QSF) de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes, au titre de l'année 2008-2009, la candidate dont le nom suit :

Mlle Alvarez Claro (*Soly*).

Arrêté du 10 juin 2009
portant radiation d'un élève titulaire de l'École nationale supérieure des
techniques industrielles et des mines de Nantes

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi,
M. Bleuet (*Alexandre*) est radié de la liste des élèves titulaires de l'École nationale supérieure
des techniques industrielles et des mines de Nantes.

**Arrêté du 7 avril 2009 portant attribution du diplôme national de master
en sciences et technologies de l'École nationale supérieure des
télécommunications
(Télécom ParisTech)**

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 7 avril 2009,

le diplôme national de master en sciences et technologies, mention technologies de l'information, spécialité communication numérique et électronique associée (*Master of Science in Electrical Engineering*) de l'École nationale supérieure des télécommunications (Télécom ParisTech) est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2008

M. Zhu (*Yiting*).

Au titre de la promotion 2007

Mlle Arya (*Azin*).

Le diplôme national de master en sciences et technologies, mention technologies de l'information, spécialité systèmes informatiques en réseaux (*Master of Science in Networked Computer Systems*) de l'École nationale supérieure des télécommunications (Télécom ParisTech) est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2008

M. Beri (*Anupam Shirish*).

M. Fu (*Yifei*).

Mlle Guo (*Wen*).

M. Khairallah (*Milad*).

M. Samborski (*Marcin*).

M. Xiong (*Xiaofei*).

Le diplôme national de master en sciences et technologies, mention systèmes d'information, spécialité communications mobiles (*Master of Science in Mobile Communications*) de l'École nationale supérieure des télécommunications (Télécom ParisTech) est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2008

M. Ahmed (*Hussain Adel Khudber Ghuloom*).

M. Dahiya (*Gourav*).

Mlle Deng (*Xiaolu*).

M. Huang (*Yiyu*).

M. Pal (*Songata*).

M. Venmani Daniel Philip (*Paul Marie Joseph*).

Au titre de la promotion 2007

M. Abu Alghanam (*Mohammad Ahmad*).

M. Beyaztas (*Zafer*).

Mlle Villegas Ramos (*Diana Aracely*).

Le diplôme national de master en sciences et technologies, mention technologies de l'information, spécialité sécurité (*Master of Science in Communications and Computer Security*) de

l'École nationale supérieure des télécommunications (Télécom ParisTech) est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2008

Mlle Dhar (*Madhumita*).

Mlle Fan (*Sui*).

M. Habibi (*Imam*).

M. Hasan (*Syed Anwar Ul*).

M. Tiab (*Mohamed El Hadi*).

Au titre de la promotion 2007

M. El Moujahid (*Fabd*).

M. Jiang (*Ganzhen*).

M. Jiang (*Haowei*).

M. Lora Plata (*Felipe Andrés*).

Mlle Said (*Dina Hany*).

Mlle Taha (*Samsan*).

L'attribution du diplôme national de master en sciences et technologies de l'École nationale supérieure des télécommunications (Télécom ParisTech) confère de plein droit le grade de master.

**Arrêté du 7 avril 2009 portant attribution du mastère spécialisé de
Télécom ParisTech
(École nationale supérieure des Télécommunications)**

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 7 avril 2009,

le mastère spécialisé en conception et architecture de réseaux de Télécom ParisTech (École nationale supérieure des télécommunications) est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2008

Mlle Acosta De La Vega (*María José*).
Mlle Alaoui Soulimani (*Houda*).
M. Bennani (*Tarik*).
M. Biyogo (*Yves-Cédric*).
M. Bou Mansour (*Mike*).
M. Coquet (*Olivier*).
M. El Khoury (*Ralph*).
M. Guzman Diaz (*José Luis*).
M. Haddad (*Abmed*).
M. Lagane (*Etienne*).
M. Liao (*Xiaoyong*).
Mlle Mesli (*Amina*).
M. Ramirez (*Camilo*).

Le mastère spécialisé en conception et architecture des systèmes informatiques de Télécom ParisTech (École nationale supérieure des télécommunications) est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2008

Mlle Brion (*Marie*).
M. Dekeuwer (*Vincent*).
M. Dreano (*Alain*).
M. El Khoury (*Marc*).
Mlle Mot (*Vastiana*).
M. Qian (*Jie*).
M. Raad (*Ihab*).

Le mastère spécialisé en création et production multimédia de Télécom ParisTech (École nationale supérieure des télécommunications) est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2008

Mlle Abastado (*Agnès*).
M. Aubry (*Guillaume*).
M. Bala (*Faouzi*).
Mlle Barral (*Marion*).
M. Capelle (*Gilles*).
M. Felten (*Julien*).
Mlle Hamnane (*Sonia*).
M. Leclair (*Sébastien*).
M. Marguillard (*Fabien*).
Mlle Sadaoui (*Soraya*).

Mlle Simonian (*Emmanuelle*).
M. Sizun (*Bruno*).
M. Vergnaud (*Laurent*).

Le mastère spécialisé en dispositifs et techniques de communications de Télécom ParisTech (École nationale supérieure des télécommunications) est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2008

M. Girard (*Camille*).
M. Toumi (*Mohamed Seghir*).
M. Truquet (*Thierry*).

Le titre de mastère spécialisé en ingénierie du logiciel de Télécom ParisTech (École nationale supérieure des télécommunications) est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2008

M. Bou Chebel (*Emil*).
M. Causse (*Florian*).
Mlle Dano (*Laëtitia*).
Mlle Jemaa (*Donia*).
M. Salim (*Fabim*).
M. Sanchez (*Jean-Francois*).
Mlle Temate (*Yvette*).

Le titre de mastère spécialisé en radio-mobiles de Télécom ParisTech (École nationale supérieure des télécommunications) est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2008

M. Boucher (*Aurélien*).
M. Nicolas (*Gérard*).
M. Ouali (*Nabil*).
Mlle Pens (*Carmen*).
M. Ramnarain (*S Aswathama Teewaree*).
M. Redouani (*Youssef*).
M. Tin (*Julien*).
M. Vinet (*Matthieu*).

Le titre de mastère spécialisé en sécurité des systèmes informatiques et des réseaux de Télécom ParisTech (École nationale supérieure des télécommunications) est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2008

M. Abdillahi (*Ibrahim Chireh*).
Mlle Boutalbi (*Nassima*).
Mlle Boutarouk (*Imane Khadidja*).
M. Cana (*Jean-François*).
M. Ghanmi (*Elyes*).
M. Khalladi (*Abderrahim*).
M. Khelifi (*Farid*).
M. Le Provost (*Yves*).
M. Nahas (*Badih*).
M. Piszczak (*Adrien*).
M. Rummelhardt (*Sébastien*).

M. Strebel (*Fabien*).
M. Tizouiar (*Tarik*).

Au titre de la promotion 2007

M. Mendas (*Younes*).

Le mastère spécialisé en signal, image et reconnaissance des formes de Télécom ParisTech (École nationale supérieure des télécommunications) est attribué à l'élève désigné ci-après :

Au titre de la promotion 2008

M. De Carvalho (*Josselin*).

Le mastère spécialisé en management des systèmes d'information répartis de Télécom ParisTech (École nationale supérieure des télécommunications) co-accrédité avec l'École supérieure des sciences économiques et commerciales est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2008

M. André (*Jean-Michel*).
Mlle Arbane (*Nadia*).
M. Biard (*Thierry*).
M. Biko Ro Bieko (*Gilles*).
Mlle Boughefila (*Anissa*).
M. Cerino (*Adrien*).
M. Debrime Essoh (*Jean Renaud*).
Mme Deflou-Caron (*Claire*).
Mme Diallo (*Aissatou Bâ*).
M. Doumbouya (*Kader*).
M. Elalaoui (*Rachid*).
M. Ferrand (*Lionel*).
Mlle Gergoy (*Emmanuelle*).
M. Gomes (*Hamilton*).
M. Goutagny (*Lionel*).
M. Harrari (*Amine*).
M. Lafontaine (*Romain*).
M. Louski (*Adil*).
M. Mostini (*Olivier*).
M. Nicolin (*Philippe*).
M. Orville (*Philippe*).
M. Perrin (*Benoît*).
M. Teillet (*Grégory*).
M. Theulet-Luzié (*Benoît*).
Mlle Thiebaut (*Laurianne*).
M. Vuilliot (*Sylvain*).

Au titre de la promotion 2007

M. Barth (*Olivier*).
M. Bessa (*Larbi*).
Mlle Diaw (*Aminata*).
M. Emery (*Paul-Eric*).
Mlle Foning (*Anne-Valérie*).
M. Ly (*Seydou*).
M. Maulmy (*Olivier*).

M. Mpondo (*Claude*).
M. Pipard (*Gilles*).
M. Rabhi (*Abalache*).

Le mastère spécialisé en réseaux, option conception de réseaux de Télécom ParisTech (École nationale supérieure des télécommunications) est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2008

M. Consel (*Nicolas*).
M. Fetis (*Pascal*).
M. Gaube (*Bruno*).
M. Gilles (*Jérôme*).
Mme Houbat (*Béatrice*).
Mme Hsissi (*Asmaa*).
M. Jekic (*Zeljko*).
M. Masson (*Christophe*).
M. Morvany (*Régis*).
M. Saidani (*Kader*).
Mlle Velasquez (*Monica Marcela*).

Le mastère spécialisé en réseaux, option sécurité réseaux de Télécom (École nationale supérieure des télécommunications) est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2008

M. Barbaria (*Olivier*).
M. Batti-Biteck (*Fred Euphel*).
M. Hakimi (*Amine Khaled*).
M. Laissoub (*Amir*).
M. Lemée (*Stéphane*).
M. Lorant (*Jérôme*).
M. Malchrowicz (*Benoît*).
Mme Vignon (*Ingrid*).
Mlle Yacoubou-Djima (*Alphonsine*).

Au titre de la promotion 2006

M. Crespín (*David*).
M. Konan (*Yao*).

Le mastère spécialisé en management et nouvelles technologies de Télécom ParisTech (École nationale supérieure des télécommunications) co-accrédité avec le Groupe HEC est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2008

M. Ardoín (*Sylvain*).
M. Attal (*Jonathan*).
M. Bes (*Julien*).
M. Chebly (*Antonio*).
M. Damas (*Nicolas*).
M. De Vivie De Régie (*Matthieu*).
M. Des Robert (*Louis-Artus*).
M. Duport (*Régis*).
M. Favre (*Rémi*).

M. Francheteau (*Anthony*).
M. Hallard (*Carl*).
M. Humeau (*Stanislas*).
M. Karimi (*Nima*).
Mlle Lazorthes (*Céline*).
Mlle Mansour (*Yara*).
M. Martin (*Nicolas*).
M. Motel (*Pierre-André*).
M. Oinino (*Jérémy*).
M. Pop (*Gabor*).
Mlle Taoujni (*Ghita*).
M. Tappero (*Grégory*).
Mlle Traore (*Nana*).
M. Trouve (*Germain*).
M. Vouillon (*Clément*).
M. Xue (*Chenyi*).

Le mastère spécialisé en management de projets technologiques de Télécom ParisTech (École nationale supérieure des télécommunications) co-accrédité avec l'École supérieure des sciences économiques et commerciales est attribué aux élèves désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2008

M. Amsellem (*David*).
M. Bensoussan (*Michaël*).
M. Blomme (*Sami*).
M. Briere (*Arnaud*).
M. Damas (*Boris*).
M. David (*Rajendra*).
M. Deballon (*Yves*).
M. Debris (*Pierre-Fabien*).
M. Dehoux (*Julien*).
M. Deken (*Adrien*).
M. Fagnen (*Marc*).
M. Giraud (*Damien*).
M. Grizeau (*Christophe*).
M. Grosz (*Yoann*).
M. Guennoun (*Wajih*).
M. Higounenq (*François*).
M. Lacone (*Vivien*).
M. Loubier (*Christophe*).
Mlle Malleret (*Laura*).
M. Mayaud (*François-Xavier*).
M. Meon (*Maxime*).
M. Muller (*Mathieu*).
M. Nguyen (*Eric*).
M. Phelipot (*Armand*).
M. Ponchon (*Pierre-Henri*).
M. Sutter (*Loïc*).
Mlle Tassin (*Isabelle*).
M. Toramanian (*Viken*).
M. Tran Ngoc My (*Thomas*).
M. Verger (*Gwenael*).

Au titre de la promotion 2007

M. Boulanger (*Pierre-Emmanuel*).

M. Correa (*Nuno*).

M. Zoubeidi (*Sofiane*).

Arrêté du 8 juin 2009 portant attribution du diplôme national de master en sciences et technologies de l'École nationale supérieure des télécommunications de Bretagne

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 8 juin 2009, les dispositions de l'arrêté du 15 janvier 2009 portant attribution du diplôme national de master en sciences et technologies, mention électronique et télécommunications, spécialité « Matériaux et Dispositifs Hyperfréquences pour Systèmes Communicants » de l'École nationale supérieure des télécommunications de Bretagne (Télécom Bretagne) sont rapportées en ce qu'elles concernent « M. El Hadjshhade (*Ghayath*) », qui est remplacé par « M. El Haj Shhade (*Ghayath*) ».

Les dispositions de l'arrêté du 15 janvier 2009 portant attribution du diplôme national de master en sciences et technologies, mention génie mathématique et informatique, spécialité « Interaction Homme-Machine » de l'École nationale supérieure des télécommunications de Bretagne (Télécom Bretagne) sont rapportées en ce qu'elles concernent « M. Ruano Rincon (*Santiago José*) », qui est remplacé par « M. Ruano Rincón (*Santiago José*) ».

Arrêté du 8 juin 2009 portant attribution du mastère spécialisé de l'École nationale supérieure des télécommunications de Bretagne (Telecom Bretagne)

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 8 juin 2009, les dispositions de l'arrêté n° 194 du 24 décembre 2008 portant attribution du mastère spécialisé en « Ingénierie des Systèmes Informatiques Communicants » de l'École nationale supérieure des télécommunications de Bretagne (Telecom Bretagne) sont rapportées en ce qu'elles concernent « Mlle Zuñiga Meza (*Sheila Jocelyn*) », qui est remplacé par « Mlle Zúñiga Meza (*Sheila Jocelin*) ».

Les dispositions de l'arrêté n° 194 du 24 décembre 2008 portant attribution du mastère spécialisé en « Réseaux et Système d'Information pour les Entreprises » de l'École nationale supérieure des télécommunications de Bretagne (Telecom Bretagne) sont rapportées en ce qu'elles concernent « M. Pantoja Guerrero (*Rocio*) », qui est remplacé par « Mlle Pantoja Guerrero (*Rocio*) ».

Arrêté du 20 mai 2009
fixant la liste nominative des étudiants ayant intégré en 2008 par voie de
concours d'accès en première année l'école d'ingénieurs
de l'Institut national des télécommunications,
TELECOM INT (Télécom SudParis)

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 20 mai 2009,
les candidats dont les noms suivent sont nommés étudiants de l'école d'ingénieurs de
l'Institut national des télécommunications, TELECOM INT (Télécom SudParis), à la suite
du concours d'admission 2008 :

M. Aghenda (*Tarek*).
M. Akermi (*Fouzi*).
Mlle Amberg (*Émilie*).
M. Aouadi (*Mohamed Housseem Eddi*).
M. Arribehaute (*Romain*).
Mlle Arzandé (*Charlotte*).
M. Assab (*Abderrahim*).
M. Auvert (*Aurélien*).
Mlle Bakhti (*Asma*).
M. Baptiste (*François*).
M. Barbalat (*François-Xavier*).
Mlle Belamiri (*Lydia*).
M. Belkacem (*Guillaume*).
Mlle Ben Hassine (*Sirine*).
Mlle Ben Mohamed (*Manel*).
M. Ben Salah (*Slim*).
M. Bencheikh (*Khaled*).
M. Berg (*Julien*).
M. Berton (*Baptiste*).
M. Besançon (*Jacques*).
M. Bidault (*Paul-Emmanuel*).
Mlle Boin (*Laureline*).
Mlle Bonmarchand (*Auriane*).
Mlle Bouchikhi (*Loubna*).
M. Braesco (*Adrien*).
M. Brousseau (*Arnaud*).
Mlle Caille (*Diane*).
M. Castaignos (*Thierry*).
Mlle Charamel (*Claire*).
M. Chebbi (*Foued*).
Mlle Chen (*Siman*).
Mlle Cherifi Alaoui (*Soumaya*).
M. Chevrier (*Antoine*).
M. Cheynet (*Jérémy*).
M. Clier (*Johan*).
M. Cohen (*Jacques*).
M. Coiffard (*Gautier*).
M. Colliez (*Valentin*).
Mlle Coquet (*Pauline*).

M. Coudron (*Matthieu*).
Mlle Crochard (*Claire*).
M. Cudon (*Nicolas*).
M. Czerwinski-Decoopman (*Julien*).
M. Dauguet (*Kevin*).
M. De Souza Pereira (*Pablo*).
Mlle Deacken (*Laetitia*).
M. Decros (*Aurélien*).
M. Delarasse (*Vincent*).
Mlle Demailly (*Samantha*).
M. Deroche (*Yannick*).
M. Descazeaux (*Martin*).
M. Desgranges (*Adrien Jean Luc*).
M. D'halluin (*Gabriel*).
M. Diallo (*Moussa*).
Mlle Dijoux (*Corinne*).
Mlle Djemali (*Jamila*).
M. Dong (*Michel*).
M. Durand (*Jean-Marie*).
Mlle Durand (*Bénédict*).
M. Dussouillez (*Thomas*).
M. Ebalard (*Sébastien Jean Adrien*).
Mlle El Boury (*Maha*).
M. Etourneau (*Pierre*).
Mlle Excoffier (*Mathilde*).
M. Fadlallah (*Serge*).
M. Fagnoni (*Nicolas*).
Mlle Faviez (*Carole*).
M. Fitere (*Quentin*).
Mlle Foucault (*Fiona*).
Mlle Fu (*Sonia*).
M. Gaaloul (*Mouez*).
M. Gaillard (*Guillaume*).
M. Gerlier (*Julien*).
M. Gorrion (*Charles-Éric*).
Mlle Gournay (*Auréli*).
M. Granozio (*Ludovic*).
M. Gréard (*Julien*).
M. Grosjean (*Stéphane*).
M. Gué (*Alexandre*).
M. Gutierrez (*Corentin*).
M. Guyot (*Loïc*).
M. Hababou (*Olivier*).
M. Hallalel (*Marc*).
Mlle Ham (*Sarah*).
M. Hamayon (*Arthur*).
M. Haytoui (*Outman*).
M. Héréte (*Flavien*).
M. Hoppenot (*Antoine*).
M. Huot (*Arsène*).
Mlle Isbérie (*Marine*).

Mlle Iung (*Hélène*).
Mlle Isabelle (*Perrine*).
Mlle Jmila (*Houda*).
Mlle Kachkouch Soussi (*Hajar*).
M. Kaczmarek (*Thomas*).
M. Kamami (*Georges*).
Mlle Karim (*Sophia*).
Mlle Kartit (*Sarra*).
MM. Lacroix (*Camille*).
M. Laffitte (*Pierre*).
M. Lair (*François-Xavier*).
M. Lardenois (*Pierre*).
M. Lasmar (*Ahmed*).
Mlle Lassara (*Noémie*).
M. Le Thien (*Khanh*).
Mlle Leroy (*Claire*).
Mlle Lidary (*Rabya*).
M. Lima (*Mathieu*).
M. Louis (*Jean-Christophe*).
M. Lyousfi (*Mehdi*).
M. Malainin (*Mohamed Elbouchraya*).
Mlle Martial (*Chloé*).
M. Martin (*Bruno*).
M. Maurice (*Vincent*).
M. Mihaila (*Georgian*).
M. Moakhar (*Dhia*).
Mlle Mokhtari (*Farah*).
M. Morata (*Florian Etienne Pierre*).
Mlle Mrad (*Khaoula*).
Mlle Nardi-Bertrand (*Ornella*).
M. Nguyen (*Patrice*).
Mlle Nguyen (*Galaxy*).
Mlle Nickolova (*Sylvia*).
Mlle Ok (*Floriane*).
M. Ouanounou (*Jérémy*).
Mlle Overtchouk (*Alexandra*).
Mlle Paget (*Aurélie*).
Mlle Pater (*Laure*).
M. Pequin (*Matthieu*).
M. Petit (*Geoffroy*).
M. Petit (*Aurélien*).
M. Pham (*Gia Chung*).
M. Pissavy (*Cyril*).
Mlle Quispe (*Aude*).
M. Ramora (*Romain*).
M. Recco (*Olivier*).
M. Rekik (*Tarek*).
M. Reufflet (*David*).
M. Riff (*Alexandre*).
M. Rives (*Yoann*).
M. Romdhane (*Mehdi*).

Mlle Rossetto (*Elisa*).
M. Said (*Youssef*).
M. Santolini (*Florian*).
M. Saunier (*Fabien*).
M. Sauvage (*Nicolas*).
M. Sayarath (*Aimé*).
M. Schwartz (*Jonathan*).
M. Simon (*Nicolas*).
M. Soueidi (*Joe*).
M. Tabetsing (*Lionel*).
Mlle Thedsanamoothy (*Venuga*).
Mlle Thévenet (*Mathilde*).
Mlle Thomé (*Alice*).
M. Touati (*Anass*).
M. Touil (*Sofian*).
Mlle Triplet (*Laure*).
Mlle Truffaux (*Diane*).
M. Truong (*Arthur*).
Mlle Umba Di-Yaba (*Sinai*).
M. Verlaine (*Guillaume*).
M. Verlut (*Wandrille*).
M. Wiart (*Thibaut Lucien Jules*).
M. Yin (*Laurent*).
M. Zazoua-Khames (*Racim*).
M. Zimmermann (*Romain*).
Mlle Zine Elabidine (*Abir*).

Arrêté du 20 mai 2009
fixant la liste nominative des étudiants ayant intégré en 2008 par voie de
concours d'admission sur titres en première année
et en deuxième année l'école d'ingénieurs de l'Institut national des
télécommunications,
TELECOM INT (Télécom SudParis)

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 20 mai 2009,

les candidats dont les noms suivent sont nommés étudiants de l'école d'ingénieurs de l'Institut national des télécommunications, TELECOM INT (Télécom SudParis), à la suite du concours d'admission sur titres en première année 2008 :

Candidats de l'Union Européenne

M. Ba (*Mamadou*).
M. Fodju Toukam (*Yannick Desire*).
M. Frappier (*Mathieu*).
M. Tanguy (*Jean-Vincent*).

Candidats hors Union Européenne

M. Aniambossou (*Eméric*).
Mlle Rivas Arellano (*Katherine*).

Les candidats dont les noms suivent sont nommés étudiants de l'école d'ingénieurs de l'Institut national des télécommunications, TELECOM INT (Télécom SudParis), à la suite du concours d'admission sur titres en deuxième année 2008 :

Candidats de l'Union Européenne

M. Havard (*Alexandre*).
M. Paris (*Olivier*).

Candidats hors Union Européenne

M. Abi Ghanem (*Rayan*).
M. Ait Benhachem (*Youness*).
M. El Hajj (*Paul*).
M. Laachir (*Mehdi*).
M. Mi (*Kun*).
M. Singh (*Kshitez*).

Arrêté du 20 mai 2009
fixant la liste nominative des étudiants ayant intégré en 2008, par voie
d'examen d'accès, les masters spécialisés et les Msc de l'école
d'ingénieurs de l'Institut national des télécommunications,
TELECOM INT (Télécom SudParis)

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 20 mai 2009,

les candidats dont les noms suivent sont nommés étudiants de l'école d'ingénieurs de l'Institut national des télécommunications, TELECOM INT (Télécom SudParis), à la suite de l'examen d'accès en Mastère spécialisé :

Réseaux et Services

M. Bennour (*Moez*).
M. Courbet (*Thierry*).
M. Fadlallah (*Mohamad*).
M. Farhat (*Ibrahim*).
M. Guessous (*Mehdi*).
M. Ibrahim (*Adam*).
M. Mahamat (*Yacoub*).
M. Mbouroukounda (*David*).

Sécurité des Systèmes et Réseaux

M. Aucher (*Arnaud*).
M. Karipha (*Dombia*).
M. Lange (*Philippe*).

Les candidats dont les noms suivent sont nommés étudiants de l'école d'ingénieurs de l'Institut national des télécommunications, TELECOM INT (Télécom SudParis), à la suite de l'examen d'accès en Msc :

Réseaux, Informatique et Télécommunications (Msc Computer and Communication Networks)

M. Alzualde Tesorero (*Jorge Alexander*).
M. Caraballo Vargas (*Oscar*).
M. Gonzalez Granadillo (*Gustavo*).
Mlle Gupta (*Himani*).
M. Luhaga (*Darius*).
M. Paez Martin (*Alberto*).
M. Sambra (*Andrei*).
Mlle Silva Galea (*Olga*).

Ingénierie Électrique et Optique (Msc Electrical and Optical Engineering)

M. Abi-Saab Uzcategui (*David*).
M. Ali Alvarez (*Shamyr*).
M. Moreno Vivas (*Luis*).
M. Quiroz Moreno (*Rafael*).

Réseaux et Services (Msc Communication Networks and Services)

M. Bhandari (*Shiddhartha Raj*)
Mlle Chhun (*Sophea*).

M. Ghimire (*Jagdish*).

Traitement Automatique des Données (Msc Automatic Data Processing)

M. Benavides Pinjosovsky (*Hector*).

M. Garelli Boada (*Luis*).

M. Medina Ruiz (*Hamlet*).

M. Sivira Figueroa (*Ramses*).

**Arrêté du 13 février 2009
portant attribution du diplôme d'études supérieures de gestion
d'INT Management**

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 13 février 2009,

le diplôme d'études supérieures de gestion d'INT Management est attribué aux étudiants désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2008

M. Gattault (*Florent*).

M. Rodriguez Sierra (*Raphaël*).

L'attribution du diplôme d'études supérieures de gestion d'INT Management confère de plein droit le grade de master.

**Décision du 17 mars 2009
portant approbation de la convention entre l'École nationale supérieure
des mines de Paris et l'association Armines, relative à leur coopération
en matière d'activités de recherche**

Par décision de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 17 mars 2009,
la convention entre l'École nationale supérieure des mines de Paris et l'association Armines
en date du 15 juin 2007 est approuvée

**Décision du 17 mars 2009
portant approbation de la convention entre l'École nationale supérieure
des mines de Saint-Etienne et l'association Armines, relative à leur
coopération en matière d'activités de recherche**

Par décision de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 17 mars 2009,
la convention de valorisation entre l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne
et l'association Armines en date du 15 juin 2007 est approuvée

Décision du 17 mars 2009
portant approbation de la convention entre l'École nationale supérieure
des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux et
l'association Armines, relative à leur coopération en matière d'activités
de recherche

Par décision de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 17 mars 2009,
la convention de valorisation entre l'École nationale supérieure des techniques industrielles
et des mines d'Albi-Carmaux et l'association Armines en date du 15 juin 2007 est
approuvée.

Décision du 17 mars 2009
portant approbation de la convention entre l'École nationale supérieure
des techniques industrielles et des mines d'Alès et l'association
Armines, relative à leur coopération en matière d'activités de recherche

Par décision de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 17 mars 2009,
la convention de valorisation entre l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès et l'association Armines en date du 15 mai 2007 est approuvée.

**Décision du 17 mars 2009
portant approbation de la convention entre l'École nationale supérieure
des techniques industrielles et des mines de Douai et l'association
Armines, relative à leur coopération en matière d'activités de recherche**

Par décision de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 17 mars 2009,
la convention de valorisation entre l'École nationale supérieure des techniques industrielles
et des mines de Douai et l'association Armines en date du 15 juin 2007 est approuvée.

Décision du 17 mars 2009
portant approbation de la convention entre l'École nationale supérieure
des techniques industrielles et des mines de Nantes et l'association
Armines, relative à leur coopération en matière d'activités de recherche

Par décision de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 17 mars 2009,

la convention de valorisation entre l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes et l'association Armines en date du 15 juin 2007 est approuvée.

**Arrêté du 15 avril 2009
portant nomination de représentants de l'État au Conseil
d'administration d'Armines**

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 15 avril 2009,
sont nommés membres du Conseil d'administration d'Armines en qualité de représentants de l'État :

Membres titulaires :

M. Caffet (*Marv*), ingénieur général des mines, président du comité de l'inspection au Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies,

M. Lartail (*Michel*), ingénieur général des mines, président suppléant de la section Innovation, Compétitivité et Modernisation du Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies, en remplacement de M. Gaillard (*Claude*).

**Décision du 23 avril 2009
modifiant la décision du 4 juin 2008
portant désignation des représentants de l'administration au
comité technique paritaire commun
aux écoles des mines**

Par décision du vice-président du Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies en date du 23 avril 2009,

L'article 1 de la décision du 4 juin 2008 susvisée est modifié comme suit :

« **Article 1^{er}** – Le comité technique paritaire commun aux écoles des mines comprend en qualité de membres représentants de l'administration :

- le vice-président du Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies, président ;
- le responsable du département des ressources humaines au Secrétariat général ;
- le sous-directeur des ressources humaines à la direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel ;
- le chef de la mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies ;
- le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Paris ;
- le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne ;
- le directeur de l'École nationale supérieure des techniques Industrielles et des mines d'Albi-Carmaux ;
- le directeur de l'École nationale supérieure des techniques Industrielles et des mines d'Alès ;
- le directeur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai ;
- le directeur de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes.

Arrêté du 31 mars 2009
portant nomination au conseil d'administration de l'Agence nationale
des Services à la personne.

Le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique ;

Vu le code du travail, et notamment ses articles L. 7234-1 et D 7234-8 à D 7234-10 ;

Vu le décret n° 2005-1281 du 14 octobre 2005 relatif à l'Agence nationale des Services à la personne ;

arrête

article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Agence nationale des Services à la personne :

En qualité de représentants de l'État :

Titulaire : M. *Guillaume* Gaubert, administrateur civil, sous-directeur à la direction du Budget,

Suppléant : M. *Jean-marc* Betemps, administrateur civil, chef du bureau « emploi et formation professionnelle » à la direction du Budget,

Titulaire : M. *Julien* Deroyon, chef du bureau « marché du travail et politiques de l'emploi » à la direction générale du trésor et de la politique économique,

Suppléant : Mme *Catherine* Julien-Hiebel, administratrice civile à la direction générale du Trésor et de la Politique économique,

Titulaire : M. *Dominique* Libault, directeur de la Sécurité sociale,

Suppléant : M. *Jonathan* Bosredon, sous-directeur du financement de la sécurité sociale à la direction de la Sécurité sociale.

article 2

le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Fait à Paris, le 31 mars 2009

Le ministre du Budget,
des Comptes publics
et de la Fonction publique

Éric Woerth

Arrêté du 28 avril 2009
portant nomination au conseil d'administration de l'Agence nationale
des Services à la personne

La ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi ;

Le ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville ;

Vu le code du travail, et notamment ses articles L. 7234-1 et D 7234-8 à 7234-10 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi du 18 novembre 2008 ;

arrêtent

article 1

En complément à l'arrêté du ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi du 18 novembre 2008, sont nommés membres du conseil d'administration de l'Agence nationale des Services à la personne :

En qualité de représentant du ministre chargé des petites et moyennes Entreprises et de l'Artisanat :

Titulaire : Mme *Catherine* Gras, directrice générale adjointe de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services,

Suppléante : Mme *Aline* Peyronnet, administratrice civile, chef du service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services à la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services.

En qualité de représentants du ministre chargé de l'Emploi :

Titulaire : M. *Bertrand* Martinot, délégué général à l'Emploi et à la Formation professionnelle,

Suppléant : M. *Olivier* Wickers, sous-directeur de l'insertion et de la cohésion sociale,

Titulaire : M. *Bruno* Lucas, directeur général adjoint du pôle emploi,

Suppléante : Mme *Françoise* Mourier, directrice adjointe de la direction du marketing,

Titulaire : M. *Jean-Denis* Combrexelle, directeur général du travail,

Suppléante: Mme *Annie* Guyader, chef du bureau des relations individuelles du travail (rti) à la direction générale du travail,

Titulaire : Mme *Brigitte* Houppert, chef du bureau des services et professions organisées (F3) à la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes,

Suppléante : Mme *Catherine* Argoyti, adjointe au chef du bureau santé (E1), à la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes,

En qualité de représentants des collectivités locales et de leurs groupements :

sur désignation de l'Association des maires de France :

Titulaire : Mme *Martine* Legrand, adjointe au maire du Pré saint-Gervais,
Suppléant : M. *Fabien* Pruvot, maire d'Haisnes,

Titulaire : Mme *Marie-Paule* Godin, adjointe au maire de Valenciennes,
Suppléant : M. *Jacques* Rocca-Serra, adjoint au maire de Marseille,

sur désignation de l'assemblée des départements de France :

Titulaire : M. *Christian* Bourquin, président du conseil général des Pyrénées orientales,
Suppléant : M. *Bernard* Cazeau, président du conseil général de la Dordogne,

Titulaire : M. *Gérard* Roche, président du conseil général de la Haute Loire,
Suppléant : M. *Patrice* Groff, premier vice-président du conseil général des Ardennes,

en qualité de représentants des Caisses nationales de sécurité sociale :

Suppléant de M. *Jean-Paul* Le Bail, administrateur de la Caisse nationale d'assurance
vieillesse : M. *Christophe* Soupizet, administrateur de la CNAV.

article 2

M. *Frédéric* Sans, administrateur civil, directeur de la mission des Services à la personne de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services, est nommé commissaire du gouvernement de l'Agence nationale des Services à la personne.

article 3

Les personnes mentionnées à l'article premier sont nommées pour une durée identique à celle des personnes nommées par l'arrêté du ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi du 18 novembre 2008.

article 4

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État et au bulletin officiel du ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.

Fait à Paris, le 28 avril 2009

La ministre de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Christine Lagarde

Le ministre du Travail, des Relations sociales,
de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

Brice Hortefeux

Décision n° 04-2009 du 9 avril 2009
portant cessation de fonctions et nominations de délégués territoriaux
de l'Agence nationale des Services à la personne

Le directeur général de l'Agence nationale des Services à la personne,

Vu les articles L. 7234-1 et D. 7234-5 du code du travail,

Vu la décision n° 1-2006 en date du 24 mai 2006

Vu la proposition du préfet du Cher du 4 mars 2009

Vu la proposition du préfet du Calvados du 9 mars 2009

Vu la proposition du préfet de la Creuse du 1^{er} avril 2009

décide

article 1^{er}

Ont cessé leurs fonctions de délégué territorial de l'Agence nationale des Services à la personne :

- Monsieur *Didier* Ami, directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dans le département du Cher ;
- Monsieur *Gilbert* Le Goff, directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dans le département du Calvados ;
- Monsieur *Daniel* Brunin, directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dans le département de la Creuse ;

article 2

Sont nommés en qualité de délégué territorial de l'Agence nationale des Services à la personne :

- Madame *Sylvaine* Ribadeau Dumas, directrice départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dans le département du Cher ;
- Monsieur *Bruno* Guillem, directeur-adjoint du travail, en charge au sein de la DDTEFP des services emplois, dans le département du Calvados ;
- Monsieur *Sébastien* Jammes, inspecteur du travail à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dans le département de la Creuse.

article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Fait à Paris, le 9 avril 2009

Bruno Arbouet
directeur général

Décision n° 05-2009 du 28 avril 2009
portant cessation de fonctions et nominations de délégués territoriaux
de l'Agence nationale des Services à la personne

Le directeur général de l'Agence nationale des Services à la personne,

Vu les articles L. 7234-1 et D. 7234-5 du code du travail,

Vu la décision n° 1-2006 en date du 24 mai 2006

Vu la décision n° 6-2006 en date du 22 novembre 2006

Vu la proposition du préfet de l'Aube du 10 avril 2009

Vu la proposition du préfet de l'Ariège du 14 avril 2009

décide

article 1^{er}

Ont cessé leurs fonctions de délégué territorial de l'Agence nationale des Services à la personne :

- Monsieur *Brigitte* Bartoli Bouly, directrice départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dans le département de l'Aube ;
- Monsieur *Paul* Faury, directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dans le département de l'Ariège.

article 2

Sont nommés en qualité de délégué territorial de l'Agence nationale des Services à la personne :

- Madame *Marie-Laurence* Guillaume, directrice départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dans le département de l'Aube ;
- Monsieur *Joël* Dubois, directeur-adjoint de la DDTEFP des services emplois, dans le département de l'Ariège.

article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Fait à Paris, le 28 avril 2009

Bruno Arbouet
directeur général

Décision n° 06-2009 du 27 mai 2009
portant cessation de fonctions et nominations de délégués territoriaux
de l'Agence nationale des Services à la personne

Le directeur général de l'Agence nationale des Services à la personne,

Vu les articles L. 7234-1 et D. 7234-5 du code du travail,

Vu la décision n° 1-2006 en date du 24 mai 2006

Vu la décision n° 7-2006 en date du 22 novembre 2006

Vu la proposition du préfet de la Loire du 20 avril 2009

Vu la proposition du préfet du Haut-Rhin du 30 avril 2009

Vu la proposition du préfet des Landes du 20 avril 2009

Vu la proposition du préfet de la Cote-d'Or du 24 avril 2009

décide

article 1^{er}

Ont cessé leurs fonctions de délégué territorial de l'Agence nationale des Services à la personne :

- Monsieur *Michel* Damezin, directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dans le département de la Loire ;
- Monsieur *Claude* Pierrel, coordonnateur emploi formation à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dans le département du Haut-Rhin ;
- Monsieur *Jean-Michel* Trognon, directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dans le département des Landes ;
- Monsieur *Dominique* Fortea Sanz, directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dans le département de la Côte-d'Or.

article 2

Sont nommés en qualité de délégué territorial de l'Agence nationale des Services à la personne :

- Madame *Audrey* Charret, inspectrice du travail en charge du service à la personne à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dans le département de la Loire ;
- Monsieur *Arthur* Soëne, sous-préfet de Guebwiller, dans le département du Haut-Rhin ;

- Monsieur *Paul* Faury, directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dans le département des Landes ;
- Madame *Dominique* Seguin-Lavina, directrice adjointe à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, en charge du service emploi réinsertion, dans le département de la Côte-d'Or.

article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Fait à Paris, le 27 mai 2009

Bruno Arbouet
directeur général

**Décision n° 07-2009 du 18 juin 2009
portant cessation de fonctions et nominations de délégués territoriaux
de l'Agence nationale des Services à la personne**

Le directeur général de l'Agence nationale des Services à la Personne,

Vu les articles L. 7234-1 et D. 7234-5 du code du travail,

Vu la proposition du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane du 27 mai 2009

décide

article 1^{er}

Est nommé en qualité de délégué territorial de l'Agence nationale des Services à la personne :

- Monsieur *Alain* Babet, Directeur adjoint du travail, dans le département de la Guyane.

article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Fait à Paris, le 18 juin 2009

Bruno Arbouet
directeur général

**Décision n° 08-2009 du 30 juin 2009
portant cessation de fonctions et nomination d'un délégué territorial
de l'Agence nationale des Services à la personne**

Le directeur général de l'Agence nationale des Services à la personne,

Vu les articles L. 7234-1 et D. 7234-5 du code du travail,

Vu la décision n° 4-2007 en date du 20 juin 2007

Vu la proposition du préfet de l'Indre du 18 juin 2009

décide

article 1^{er}

A cessé ses fonctions de délégué territorial de l'Agence nationale des Services à la personne :

- Monsieur *Jean-Louis* Schumacher, directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dans le département de l'Indre.

article 2

Est nommé en qualité de délégué territorial de l'Agence nationale des Services à la personne :

- Monsieur *Marv* Ferrand, directeur adjoint assurant l'intérim en qualité de directeur départemental à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dans le département de l'Indre.

article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Fait à Paris, le 30 juin 2009

Bruno Arbouet
directeur général

Arrêté du 23 mars 2009
portant nomination au comité consultatif pour la mise en œuvre de la
politique d'encadrement des jeux
et du jeu responsable

Le ministre de Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 78-1067 du 9 novembre 1978 modifié relatif à l'organisation et à l'exploitation des jeux de loterie autorisés par l'article 136 de la loi du 31 mai 1933 et par l'article 48 de la loi n° 94-1163 du 29 décembre 1994 ;

Vu le décret n° 85-390 du 1er avril 1985 modifié relatif à l'organisation et à l'exploitation des jeux de pronostics sportifs autorisés par l'article 42 de la loi de finances pour 1985 ;

Vu l'arrêté du 22 février 2006 pris en application des décrets susvisés ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2006 portant nomination au comité consultatif pour la mise en œuvre de la politique d'encadrement des jeux et du jeu responsable,

arrête

article 1

Est nommé membre du comité consultatif pour la mise en œuvre de la politique d'encadrement des jeux et du jeu responsable, en remplacement de M. *Marc-André Ganibenq* : M. *Hugues Besancenot*, représentant le ministre chargé de l'Intérieur.

article 2

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Paris, le 23 mars 2009

Le ministre du Budget,
des Comptes publics
et de la Fonction Publique

Eric Woerth

Décision n° 2009- 01 du 16 avril 2009 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;

Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;

Vu le décret du 23 avril 2007 portant nomination de M. *Christophe* Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;

Vu la décision du conseil d'administration du 31 mars 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général ;

Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007 ;

décide

article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. *Gilles* de Gouyon de Coipel, directeur des finances et de la performance, à l'effet, au nom du président-directeur général :

- de réaliser tout investissement ou désinvestissement industriel d'un montant inférieur ou égal à 100.000 euros ;
- de passer tout contrat, convention et marché d'un montant inférieur ou égal à 100.000 euros ;
- de signer tout acte de dépense et de paiement consécutif aux bons de commande, contrats, conventions, marchés et décisions passés par une personne habilitée de l'établissement public pour un montant inférieur ou égal à 2.500.000 euros.

article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. *Christophe* Beaux, président-directeur général, délégation est donnée à M. *Gilles* de Gouyon de Coipel, directeur des finances et de la performance, à l'effet, au nom du président-directeur général, de passer tout contrat, convention et marché d'un montant inférieur ou égal à 2.500.000 euros.

article 3

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du Conseil d'Administration arrêtant les comptes de l'exercice 2009 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

article 4

La présente décision fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Gilles de Gouyon de Coipel

Signature sous la mention manuscrite

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Directeur des Finances et de la
Performance

Christophe Beaux

Président-directeur général

Gérard Dayon

Adjoint au Directeur des Finances et de la
Performance

Décision n° 2009- 02 du 16 avril 2009 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;

Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;

Vu le décret du 23 avril 2007 portant nomination de M. *Christophe* Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;

Vu la décision du conseil d'administration du 31 mars 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général ;

Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007

décide

article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. *Gérard* Dayon, adjoint au directeur des finances et de la performance, à l'effet, au nom du président-directeur général :

- de réaliser tout investissement ou désinvestissement industriel d'un montant inférieur ou égal à 25.000 euros ;
- de passer tout contrat, convention et marché d'un montant inférieur ou égal à 25.000 euros ;
- de signer tout acte de dépense et de paiement consécutif aux bons de commande, contrats, conventions, marchés et décisions passés par une personne habilitée de l'établissement public pour un montant inférieur ou égal à 1.250.000 euros.

article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M *Christophe* Beaux, président-directeur général, et de M. *Gilles* de Gouyon de Coipel, directeur des finances et de la performance, délégation est donnée à M. *Gérard* Dayon, adjoint au directeur des finances et de la performance, à l'effet, au nom du président-directeur général, de passer tout contrat, convention et marché d'un montant inférieur ou égal à 1.250.000 euros.

article 3

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du Conseil d'Administration arrêtant les comptes de l'exercice 2009 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

article 4

La présente décision fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Gérard Dayon

Signature sous la mention manuscrite

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Adjoint au Directeur des Finances et de la
Performance

Christophe Beaux

Président-directeur général

Gilles de Gouyon de Coipel

Directeur des Finances et de la
Performance

Décision n° 2009- 03 du 16 avril 2009 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;

Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;

Vu le décret du 23 avril 2007 portant nomination de M. *Christophe* Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;

Vu la décision du conseil d'administration du 31 mars 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général ;

Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007

décide

article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. *Max* Rossigneux, chef du département achats, à l'effet dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général :

- de réaliser tout investissement ou désinvestissement industriel d'un montant inférieur ou égal à 25.000 euros ;
- de passer tout contrat, convention et marché d'un montant inférieur ou égal à 25.000 euros ;
- de signer tout acte de dépense et de paiement consécutif aux bons de commande, contrats, conventions, marchés et décisions passés par une personne habilitée de l'établissement public pour un montant inférieur ou égal à 1.250.000 euros.

article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. *Christophe* Beaux, président-directeur général, et de M. *Gilles* de Gouyon de Coipel, directeur des finances et de la performance, délégation est donnée à M. *Max* Rossigneux, chef du département achats, à l'effet, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général, de passer tout contrat, convention et marché d'un montant inférieur ou égal à 1.250.000 euros.

article 3

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2009 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

article 4

La présente décision fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Max Rossigneux

Signature sous la mention manuscrite

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Chef du département achats

Christophe Beaux

Président-directeur général

Gilles de Gouyon de Coipel

Directeur des Finances et de la
Performance

Décision n° 2009- 04 du 16 avril 2009 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;

Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;

Vu le décret du 23 avril 2007 portant nomination de M. *Christophe* Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;

Vu la décision du conseil d'administration du 31 mars 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général ;

Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007

décide

article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. *Gilles* de Gouyon de Coipel, Directeur des Finances et de la Performance, délégation est donnée à Mme *Maryvonnick* Le Corre, chargé d'affaires juridiques, à l'effet dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général :

- de réaliser tout investissement ou désinvestissement industriel d'un montant inférieur ou égal à 10.000 euros ;
- de passer tout contrat, convention et marché d'un montant inférieur ou égal à 10.000 euros ;

article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2009 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

article 3

La présente décision fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Maryvonnick Le Corre

Signature sous la mention manuscrite

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

chargé d'affaires juridiques

Christophe Beaux

Président-directeur général

Gilles de Gouyon de Coipel

Directeur des Finances et de la
Performance

Décision n° 2009- 05 du 16 avril 2009 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;

Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;

Vu le décret du 23 avril 2007 portant nomination de M. *Christophe* Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;

Vu la décision du conseil d'administration du 31 mars 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général ;

Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007

décide

article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. *Benoît* Montariol, secrétaire général à l'effet de signer, au nom du président-directeur général, les contrats, actes et décisions relevant du secrétariat général d'un montant inférieur ou égal à 50 000 euros.

article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. *Christophe* Beaux, président-directeur général, délégation est donnée à M. *Benoît* Montariol, secrétaire général, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général, les contrats, actes et décisions relevant de la gestion des ressources humaines d'un montant inférieur ou égal à 2 500 000 euros.

article 3

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2009 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

article 4

La présente décision fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Benoit Montariol

Signature sous la mention manuscrite

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Secrétaire général

Christophe Beaux

Président-directeur général

Gilles de Gouyon de Coipel

Directeur des finances et de la performance

Décision n° 2009- 06 du 16 avril 2009 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;

Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;

Vu le décret du 23 avril 2007 portant nomination de M. *Christophe* Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;

Vu la décision du conseil d'administration du 31 mars 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général ;

Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007

décide

article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. *Constantin* Akouma, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général, les contrats, actes, décisions relevant de la gestion des ressources humaines d'un montant inférieur ou égal à 25 000 euros.

article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. *Christophe* Beaux, président-directeur général, délégation est donnée à M. *Constantin* Akouma, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général, les contrats, actes et décisions relevant de la gestion des ressources humaines d'un montant inférieur ou égal à 2 500 000 euros.

article 3

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2009 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

article 4

La présente décision fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique, et de la Réforme de l'État.

Constantin Akouma

Signature sous la mention manuscrite

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Christophe Beaux

Directeur des ressources humaines

Président-directeur général

Gilles de Gouyon de Coipel

Directeur des finances et de la performance

Décision n° 2009- 07 du 16 avril 2009 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;

Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;

Vu le décret du 23 avril 2007 portant nomination de M. *Christophe* Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;

Vu la décision du conseil d'administration du 31 mars 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général ;

Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007

décide

article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme *Violette* Bureau, directrice adjointe des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général, les contrats, actes et décisions relevant de la gestion des ressources humaines d'un montant inférieur ou égal à 25 000 euros.

article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. *Christophe* Beaux, président-directeur général et de M. *Constantin* Akouma, directeur des ressources humaines, délégation est donnée à Mme *Violette* Bureau, directrice adjointe des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général, les contrats, actes et décisions relevant de la gestion des ressources humaines d'un montant inférieur ou égal à 2 500 000 euros.

article 3

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2009 sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

article 4

La présente décision fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Violette Bureau

Signature sous la mention manuscrite

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Christophe Beaux

Directrice adjointe des ressources humaines

Président-directeur général

Gilles de Gouyon de Coipel

Directeur des finances et de la performance

Décision n° 2009- 08 du 16 avril 2009 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;

Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;

Vu le décret du 23 avril 2007 portant nomination de M. *Christophe* Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;

Vu la décision du conseil d'administration du 31 mars 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général ;

Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007

décide

article 1

Délégation permanente est donnée à M. *Pascal* Rencker, directeur industriel monnaies courantes-Pessac, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom de M. *Christophe* Beaux, président-directeur général :

- les décisions de dépenses relatives au respect des règles d'hygiène et de sécurité pour le site de Pessac d'un montant inférieur ou égal à 25.000 euros ;
- tous autres devis, bons de commande ou factures d'un montant inférieur ou égal à 1.000 euros.

article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. *Christophe* Beaux, président-directeur général, délégation est donnée à M. *Pascal* Rencker, directeur industriel monnaies courantes-Pessac, à l'effet de co-signer avec M. *Gilles* de Gouyon de Coipel, directeur des finances et de la performance, les devis adressés aux clients et les contrats de vente relatifs aux produits commercialisés par l'établissement public d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 euros.

article 3

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2009 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

article 4

La présente décision fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Pascal Rencker

Signature sous la mention manuscrite

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Directeur industriel monnaies courantes-
Pessac

Christophe Beaux

Président-directeur général

Gilles de Gouyon de Coipel

Directeur des finances et de la performance

Décision n° 2009- 09 du 16 avril 2009 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;

Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 notamment son article 36 ;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;

Vu le décret du 23 avril 2007 portant nomination de M. *Christophe* Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;

Vu la décision du conseil d'administration du 31 mars 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général ;

Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007

décide

article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. *Pascal* Rencker, directeur industriel monnaies courantes-Pessac, délégation est donnée à M. *Maurice* Mano, responsable des méthodes, de la qualité et du laboratoire, de l'environnement et de la sécurité de l'établissement de Pessac, à effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général :

- les décisions de dépenses relatives au respect des règles d'hygiène et de sécurité pour le site de Pessac d'un montant inférieur ou égal à 25 000 euros ;
- tous autres devis, bons de commande ou factures d'un montant inférieur ou égal à 1 000 euros ;

article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2009 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

article 3

La présente décision fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Maurice Mano

Signature sous la mention manuscrite

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Christophe Beaux

Responsable des méthodes, de la qualité et du laboratoire, de l'environnement et de la sécurité

Président-directeur général

Gilles de Gouyon de Coipel

Directeur des finances et de la performance

Pascal Rencker

Directeur industriel monnaies courantes-Pessac

Décision n° 2009- 10 du 16 avril 2009 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;

Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;

Vu le décret du 23 avril 2007 portant nomination de M. *Christophe* Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;

Vu la décision du conseil d'administration du 31 mars 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général ;

Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007

décide

article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. *Michel* Lasset, directeur industriel productions d'art, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général :

- les décisions de dépenses relatives au respect des règles d'hygiène et de sécurité pour le site de Paris d'un montant inférieur ou égal à 25.000 euros ;
- tous autres devis, bons de commande et factures d'un montant inférieur ou égal à 1.000 euros.

article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2009 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

article 3

La présente décision fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Michel Lasset

Signature sous la mention manuscrite

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Christophe Beaux

Directeur industriel productions d'art

Président-directeur général

Gilles de Gouyon de Coipel

Directeur des finances et de la performance

Décision n° 2009- 11 du 16 avril 2009 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;

Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;

Vu le décret du 23 avril 2007 portant nomination de M. *Christophe* Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;

Vu la décision du conseil d'administration du 31 mars 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général ;

Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007

décide

article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. *Michel* Lasset, directeur industriel productions d'art, délégation est donnée à M. *Drazan* Pavasovic, adjoint au directeur industriel productions d'art, à l'effet de signer, dans les limites de ses attributions et au nom du président-directeur général :

- les décisions de dépenses relatives au respect des règles d'hygiène et de sécurité pour le site de Paris d'un montant inférieur ou égal à 25.000 euros ;
- tous autres devis, bons de commande et factures d'un montant inférieur ou égal à 1.000 euros.

article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2009 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

article 3

La présente décision fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Drazan Pavasovic

Signature sous la mention manuscrite

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Christophe Beaux

Adjoint au directeur industriel productions
d'art

Président-directeur général

Gilles de Gouyon de Coipel

Directeur des finances et de la performance
Michel Lasset

Directeur industriel productions d'art

Décision n° 2009- 12 du 16 avril 2009 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;

Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;

Vu le décret du 23 avril 2007 portant nomination de M. *Christophe* Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;

Vu la décision du conseil d'administration du 31 mars 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général ;

Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007

décide

article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. *Bruno* Allender, directeur commercial, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général, les devis adressés aux clients et les contrats de vente relatifs aux produits commercialisés par l'établissement public d'un montant inférieur ou égal à 50.000 euros.

article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2009 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

article 3

La présente décision fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Bruno Allender

Signature sous la mention manuscrite

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Directeur commercial

Christophe Beaux

Président-directeur général

Gilles de Gouyon de Coipel

Directeur des finances et de la performance

Décision n° 2009 - 13 du 16 avril 2009 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;

Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;

Vu le décret du 23 avril 2007 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;

Vu la décision du conseil d'administration du 31 mars 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général ;

Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007

décide

article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. *Bruno* Allender, directeur commercial, délégation est donnée à M. *José* Conat, responsable des ventes, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général, les devis adressés aux clients et les contrats de vente relatifs aux produits commercialisés par l'établissement public d'un montant inférieur ou égal à 10.000 euros.

article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2009 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

article 3

La présente décision fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

José Conat

Signature sous la mention manuscrite

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Responsable des ventes

Christophe Beaux

Président-directeur général

Gilles de Gouyon de Coipel

Directeur des finances et de la performance

Bruno Allender

Directeur Commercial

Décision n° 2009- 14 du 16 avril 2009 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;

Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;

Vu le décret du 23 avril 2007 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;

Vu la décision du conseil d'administration du 31 mars 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général ;

Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007

décide

article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. *Bruno* Allender, directeur commercial, délégation est donnée à M. *Rodolphe* Krempp, responsable des ventes export, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général, les devis adressés aux clients et les contrats de vente relatifs aux produits commercialisés par l'établissement public d'un montant inférieur ou égal à 10.000 euros.

article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2009 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

article 3

La présente décision fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Rodolphe Krempp

Signature sous la mention manuscrite

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Responsable des ventes export

Christophe Beaux

Président-directeur général

Gilles de Gouyon de Coipel

Directeur des finances et de la performance

Bruno Allender

Directeur Commercial

Décision n° 2009- 15 du 16 avril 2009 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;

Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;

Vu le décret du 23 avril 2007 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;

Vu la décision du conseil d'administration du 31 mars 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général ;

Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007

décide

article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. *Bruno* Allender, directeur commercial, délégation est donnée à M. *Christophe* Robieux, responsable des ventes entreprises et collectivités, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général, les devis adressés aux clients et les contrats de vente relatifs aux produits commercialisés par l'établissement public d'un montant inférieur ou égal à 10.000 euros.

article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2009 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

article 3

La présente décision fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Christophe Robieux

Signature sous la mention manuscrite

« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Responsable des ventes entreprises et
collectivités

Christophe Beaux

Président-directeur général

Gilles de Gouyon de Coipel

Directeur des finances et de la performance

Bruno Allender

Directeur Commercial

Décision n° 2009- 16 du 16 avril 2009 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;

Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;

Vu le décret du 23 avril 2007 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;

Vu la décision du conseil d'administration du 31 mars 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général ;

Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007

décide

article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme *Michèle* Villeneuve-Diawara chargée de la comptabilité clients et fournisseurs, à l'effet, au nom du président-directeur général, de signer tout acte de dépense et de paiement consécutif aux bons de commande, contrats, conventions, marchés et décisions passés par une personne habilitée de l'établissement public pour un montant inférieur ou égal à 100 000 euros.

article 2

La présente décision est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du Conseil d'Administration arrêtant les comptes de l'exercice 2009 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

article 3

La présente décision fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.

Michèle Villeneuve-Diawara
Signature sous la mention manuscrite
« lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Christophe Beaux

Chargée de la comptabilité clients et
fournisseurs

Président-directeur général

Gilles de Gouyon de Coipel

Directeur des finances et de la performance

*Textes réglementaires publiés au Journal Officiel de la République
française du 2ème trimestre 2009*

Bureau de la métrologie

Arrêté du 24 mars 2009 relatif aux jaugeurs (JO du 04 avril 2009, page 5956).

Arrêté du 16 avril 2009 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique et automatique, en service (JO du 30 avril 2009, page 7315).

Arrêté du 4 juin 2009 relatif aux cinémomètres de contrôle routier (JO du 23 juin 2009, page 10222).

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE
L'EMPLOI ET DU MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS,
DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
DU 2ÈME TRIMESTRE 2009

*Édité par le service de la Communication
du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi
et du ministère du Budget, des Comptes publics,
de la Fonction publique et de la Réforme de l'État*

*Accès : sites internet des ministères, rubrique : « Services/Documentation/Textes législatifs et
réglementaires/ Les bulletins officiels, bulletin officiel « administration centrale ».*

Publication : Joëlle Moigne
Tél. : 01 53 18 88 24
joelle.moigne@dircom.finances.gouv.fr